

RAPPORT

De la Commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

**LES COMPTES 2023
DE LA VILLE DE SION**

TABLE DES MATIERES

1		
ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE		3
1 Clôture des comptes annuels		3
A. Compte de résultats.....		3
B. Compte des investissements.....		5
C. Crédits d'engagement.....		10
D. Bilan au 31.12.2023.....		10
E. Dette consolidée.....		11
F. Endettement net		11
2 Vote d'entrée en matière		11
COMPTES DE RESULTATS ET D'INVESTISSEMENTS		12
1 Administration Générale & Finances		14
A. Compte de résultats.....		14
B. Compte des investissements.....		16
2 Economie & Tourisme		16
A. Compte de résultats.....		16
B. Compte des investissements.....		18
3 Education & Culture.....		19
A. Compte de résultats.....		19
B. Compte des investissements.....		20
4 Affaires sociales		22
A. Compte de résultats.....		22
B. Compte des investissements.....		26
5 Sécurité Publique		27
A. Compte de résultats.....		27
B. Compte des investissements.....		27
6 Travaux Publics & Environnement.....		28
A. Compte de résultats.....		28
B. Compte des investissements.....		29
7 Bâtiments & Construction		29
A. Compte de résultats.....		29
B. Compte des investissements.....		30
8 Urbanisme & Mobilité.....		31
A. Compte de résultats.....		31
B. Compte des investissements.....		32
9 Sport, jeunesse & loisirs		32
CREDITS SUPPLEMENTAIRES.....		34
A. Comptes de résultats et des investissements.....		34
CONCLUSIONS		36
VOTE FINAL.....		46

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de Comptes 2023 de la Ville. Elle s'est réunie à 7 reprises pour préparer et établir son rapport.

Dans le cadre de l'étude des comptes sous revue, une séance de présentation a également été organisée. Cette dernière a été menée par M. Patrick Dondainaz et a eu lieu le 29 avril 2024.

Le 14 mai, lors de cette étude, la commission de gestion a également visité le service du feu.

La séance des questions a eu lieu le 27 mai 2024. Elle s'est tenue avec M. Philippe Varone, Président de la Ville, et M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances.

La liste des commissaires ayant siégé lors de l'examen des comptes est annexée en fin de rapport.

ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

Préambule :

Les comptes sont présentés sous la forme introduite au début de la législature précédente, en 9 dicastères.

D'autre part, tous les crédits supplémentaires des dicastères ont été regroupés dans un seul chapitre.

Depuis l'exercice 2021, la Ville de Sion publie ses états financiers sur la base du plan comptable harmonisé (MCH2), défini par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances.

1 Clôture des comptes annuels

A. Compte de résultats

Les **charges** financières du compte de résultats, avant amortissement et attributions, s'élèvent à **CHF 220'439'421.70**. Les **recettes financières** s'élèvent à **CHF 243'608'860.37**, avant prélèvements.

Le compte de résultats présente un **excédent de revenus**, de **CHF 682'725.20** contre un excédent de revenus de **299'506.64** pour l'exercice 2022.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2022, du budget 2023, et des comptes 2023.

Le compte de résultat distingue, depuis l'introduction du MCH2, les charges et produits financiers des éléments sans impact sur les liquidités.

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023	Ecart C 2023 - C 2022
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Charges financières	204 482 025,38	215 640 500	220 439 421,70	4 798 921,70	15 957 396,32
Amortissements	21 198 447,51	20 461 000	20 981 044,38	520 044,38	-217 403,13
Attributions aux fonds	2 781 047,28	584 000	3 024 812,51	2 440 812,51	243 765,23
Réévaluation PA	1,00	-	100 000,00	100 000,00	99 999,00
Attributions au capital	6 500 000,00	-	-	-	-6 500 000,00
	234 961 521,17	236 685 500,00	244 545 278,59	7 859 778,59	9 583 757,42
Revenus financières	234 297 342,98	235 866 000	243 608 860,37	7 742 860,37	9 311 517,39
Prélèvements aux fonds	963 684,83	577 000	1 619 143,42	1 042 143,42	655 458,59
Résultat	299 506,64	-242 500	682 725,20	925 225,20	383 218,56

Compte de résultats

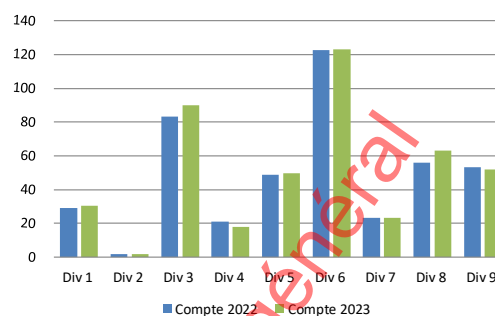
Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023	Ecart C 2023 - C 2022
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Charges	213 763 073,66	215 487 052	223 564 234	8 077 181,72	9 801 160,55
Amortissements	21 198 447,51	21 198 448	20 981 044,38	-217 403,13	-217 403,13
	234 961 521,17	236 685 500	244 545 278,59	7 859 778,59	9 583 757,42
Revenus	235 261 027,81	236 443 000	245 228 004	8 785 003,79	9 966 975,98
Résultat	299 506,64	-242 500	682 725,20	925 225,20	383 218,56

Les **charges** et **revenus** par Dicastère du compte de résultats se répartissent comme suit :

	Charges		Revenus	
Dicastère	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale & finances	24 032 444,45	9,83	143 453 088,23	58,50
2. Economie et Tourisme	22 251 340,14	9,10	27 888 003,01	11,37
3. Education et Culture	49 047 494,00	20,06	9 737 620,67	3,97
4. Affaires sociales	33 235 569,28	13,59	1 421 819,95	0,58
5. Sécurité publique	14 310 035,36	5,85	7 971 839,34	3,25
6. Travaux publics et environnement	48 370 981,88	19,78	31 100 190,50	12,68
7. Bâtiment et construction	7 325 315,34	3,00	5 303 371,39	2,16
8. Urbanisme et Mobilité	32 773 770,11	13,40	16 299 242,26	6,65
9. Sport, Jeunesse & loisirs	13 198 328,03	5,40	2 052 828,44	0,84
Total	244 545 278,59	100,00	245 228 003,79	100,00
Résultat de l'exercice	682 725,20			

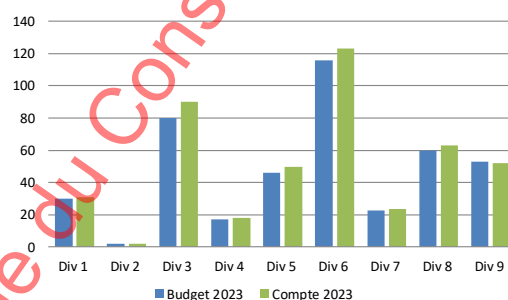
Entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023, l'effectif du personnel, calculé en équivalents plein-temps, a évolué comme suit :

Dicastère	Evolution du Personnel [EPT]			
	Variation	Compte 2022	Compte 2023	%
1. Administration générale & finances	1,70	28,94	30,64	5,87%
2. Economie, Innovation et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	6,91	83,11	90,02	8,31%
4. Affaires sociales	-2,97	21,09	18,12	-14,08%
5. Sécurité publique	0,94	48,97	49,91	1,92%
6. Travaux publics et environnement	0,37	122,69	123,06	0,30%
7. Bâtiment et construction	0,19	23,19	23,38	0,82%
8. Urbanisme et Mobilité	7,26	55,76	63,02	13,02%
9. Sport, Jeunesse & loisirs	-1,06	53,21	52,15	-1,99%
Total	14,40	438,96	452,30	3,28%



Alors qu'en comparaison avec le budget, les variations sont :

Dicastère	Evolution du Personnel [EPT]			
	Variation	Budget 2023	Compte 2023	%
1. Administration générale & finances	0,69	29,95	30,64	2,30%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	9,84	80,18	90,02	12,27%
4. Affaires sociales	1,21	16,91	18,12	7,16%
5. Sécurité publique	3,73	46,18	49,91	8,08%
6. Travaux publics et environnement	7,11	115,95	123,06	6,13%
7. Bâtiment et construction	0,67	22,71	23,38	2,95%
8. Urbanisme et Mobilité	3,12	59,90	63,02	0,05
9. Sport, Jeunesse & loisirs	-0,85	53	52,15	-1,60%
Total	25,52	426,78	452,30	5,98%



B. Compte des investissements

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

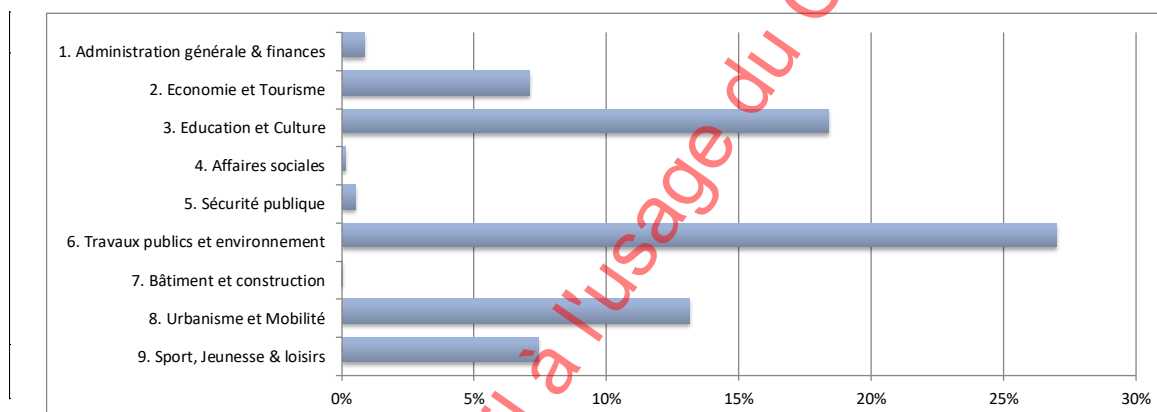
Total investissements

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023- C 2022	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	42 786 629,97	38 560 000,00	39 807 630,43	1 247 630,43	3,24	-2 978 999,54	-6,96
Recettes d'investissements	13 257 566,58	12 020 000,00	11 505 281,90	-514 718,10	-4,28	-1 752 284,68	-13,22
Excédent de dépenses	29 529 063,39	26 540 000	28 302 348,53	1 762 348,53	6,64	-1 226 714,86	-4,15

Répartition en % des investissements par division

	Dépenses		Recettes	
Dicastère	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale & finances	350 856,00	0,88	-	0,00
2. Economie et Tourisme	2 819 100,00	7,08	-	0,00
3. Education et Culture	10 265 929,21	25,79	2 951 866,00	25,66
4. Affaires sociales	61 935,43	0,16	-	0,00
5. Sécurité publique	336 308,10	0,84	140 000,00	1,22
6. Travaux publics et environnement	15 016 049,58	37,72	4 265 758,90	37,08
7. Bâtiment et construction	2 379 498,24	5,98	3 760 000,00	32,68
8. Urbanisme et Mobilité	5 307 213,26	13,33	72 657,00	0,63
9. Sport, Jeunesse & loisirs	3 270 740,61	8,22	315 000,00	2,74
Total	39 807 630,43	100,00	11 505 281,90	100,00
Excédent de dépenses		-28 302 348,53		

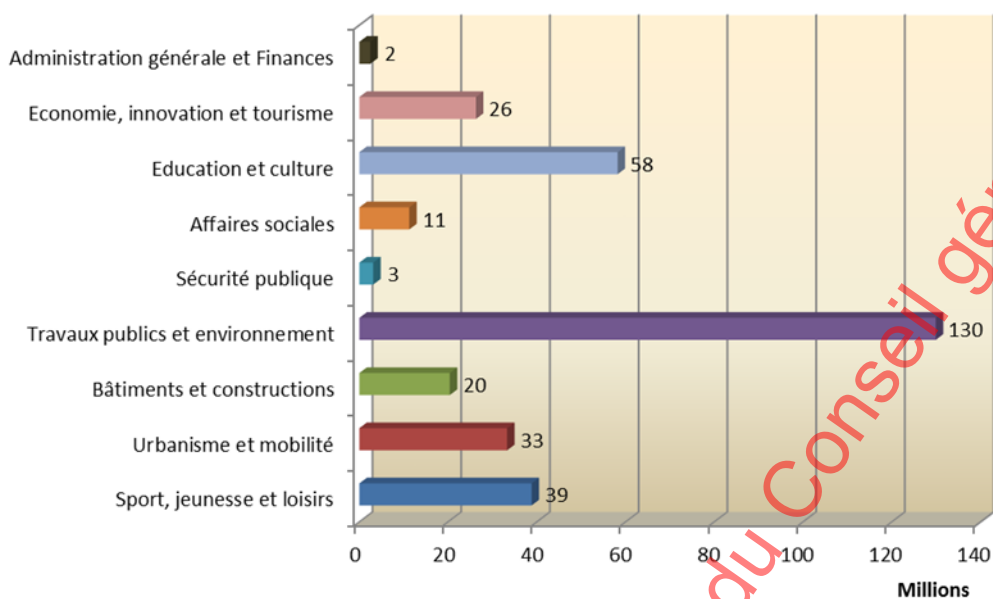
Taux d'investissements nets par division



Financement des investissements (Milliers de CHF)

COMPTE/BUDGET	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	C2022	C2023	Moy.
Dépenses d'investissements	25 976	28 673	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	31 149	42 787	39 808	32 368
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2 601	5 063	4 261	5 126	3 896	3 958	13 258	11 505	5 437
Investissements nets	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 889	24 186	27 191	29 529	28 303	26 931
Autofinancement	19 235	23 539	23 933	25 914	23 653	24 149	20 785	30 199	29 815	23 169	24 439
Insuffisance (- Excédent) d'autofinancement	4 601	2 575	3 241	2 490	5 490	739	3 401	-3 008	-286	5 134	2 438
Marge d'autofinancement	80,7%	90,1%	88,1%	91,2%	81,2%	97,0%	85,9%	111,1%	101,0%	81,9%	90,7%

Dépenses brutes d'investissement par dicastère sur les 10 dernières années



Pour les immobilisations corporelles

Les montants investis en 2023 se répartissent comme suit :

Dans les investissements propres :

D	Immobilisations corporelles	Budget 2023	Compte 2023	Effectif en % du budget
3080.50	Centre scolaire du Sacré-Cœur	400 000,00	394 989,40	98,7%
3080.50	Centre scolaire de St-Guérin	500 000,00	496 846,90	99,4%
3080.50	Centre scolaire de Gravelone	600 000,00	651 921,73	108,7%
3080.50	Centre scolaire de Champsec	500 000,00	0,00	0,0%
3080.50	Pavillon des Aubépines	150 000,00	153 721,65	102,5%
3200.50	Centre culturel Ferme Asile	200 000,00	200 000,00	100,0%
3200.50	Pôle musique	3 000 000,00	5 621 961,53	187,4%
5030.50	Rénovation bâtiment du feu	100 000,00	28 203,05	28,2%
5030.50	Véhicules	100 000,00	144 943,20	144,9%
5060.50	Véhicules	160 000,00	163 161,85	102,0%
6001.50	Pistes cyclables et parcs vélos	300 000,00	394 196,20	131,4%
6001.50	Réfection d'ouvrages	150 000,00	183 931,00	122,6%
6001.50	Réalisation de routes communales	1 100 000,00	1 316 475,48	119,7%
6001.50	AggloSion	600 000,00	1 059 298,01	176,5%
6001.50	Agglo Valais central	750 000,00	345 281,75	46,0%
6001.50	Liaisons Nord-Sud secteur Gare	200 000,00	109 703,05	54,9%
6001.50	Passerelle de l'Hôpital	2 500 000,00	2 540 614,15	101,6%
6002.50	Stabilisation des falaises	100 000,00	293 061,55	293,1%
6002.50	Stabilisation des terrains	100 000,00	105 696,20	105,7%
6010.50	Véhicules	460 000,00	448 469,70	97,5%
6020.50	Correction de la Sionne	250 000,00	470 417,57	188,2%
6020.50	Corrections de rivières	700 000,00	479 406,05	68,5%
6030.50	Réfection routes agricoles	250 000,00	202 694,05	81,1%
6060.50	Step de Châteauneuf	850 000,00	820 517,51	96,5%
6061.50	Collecteurs	1 000 000,00	1 410 752,17	141,1%
6061.50	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	1 000 000,00	1 241 987,95	124,2%
6090.50	Conduites eau potable	1 000 000,00	1 093 485,11	109,3%
6090.50	Réservoirs	500 000,00	508 192,83	101,6%
6109.50	Parcs d'échange	200 000,00	195 199,95	97,6%
7010.50	Rénovation d'immeubles + PV	200 000,00	198 198,80	99,1%
7010.50	Immeuble Ancien Hôpital	1 000 000,00	536 701,90	53,7%
7010.50	Bâtiment Route de Riddes 87	100 000,00	651 429,89	651,4%
7010.50	Immeubles loués à OIKEN	310 000,00	166 705,00	53,8%
7010.50	Maisons de quartier	100 000,00	92 937,75	92,9%
7010.50	Sacré-Cœur Bâtiment IV	100 000,00	0,00	0,0%
7010.50	Bâtiment Rue des Casernes 57	580 000,00	34 531,30	6,0%
7050.50	Cimetière de Platta	500 000,00	498 993,60	99,8%
7050.50	Ancien cimetière Saint-François	100 000,00	0,00	0,0%
8520.50	Nouveau centre horticole	2 500 000,00	1 472 614,66	58,9%
8520.50	Aménagements espaces publics	1 000 000,00	1 008 652,06	100,9%
8520.50	Place de la Planta	600 000,00	153 841,56	25,6%
8520.50	Parc des Anciens abattoirs	1 300 000,00	531 257,54	40,9%
8540.50	Eclairage public	850 000,00	894 662,85	105,3%
8560.50	Matériel d'exploitation	100 000,00	99 184,20	99,2%
8560.50	Agglo Valais central – abribus + parcs à vélos	150 000,00	149 252,17	99,5%
8580.50	Réfection sur les voies industrielles	100 000,00	99 517,35	99,5%
9000.50	Skate Piazza	500 000,00	492 409,76	98,5%
9012.50	Centre sportif de Tourbillon	550 000,00	547 510,40	99,5%
9013.50	Centre sportif de l'Ancien Stand	200 000,00	207 386,86	103,7%
9021.50	Piscine couverte	1 500 000,00	1 499 268,90	100,0%
9022.50	Piscine de la Blancherie	100 000,00	123 925,70	123,9%
9023.50	Piscine de la Sitterie	150 000,00	47 169,04	31,4%
9031.50	Patinoire de l'Ancien Stand	400 000,00	207 269,95	51,8%
9070.50	Nouveau bâtiment Totem-RLC	150 000,00	145 800,00	97,2%
Total		30 860 000,00	30 934 350,83	100,2%

Dans les participations :

D	Participations et capital social	Budget 2023	Compte 2023	Effectif en % du budget
2600.55	Participations aux entreprises privées	100 000,00	36 100,00	36,1%
2640.55	Sogaval SA	1 200 000,00	1 200 000,00	100,0%
Total		1 300 000,00	1 236 100,00	95,1%

Pour des subventions d'investissement accordées selon tableau ci-dessous :

D	Subventions d'investissement accordées	Budget 2023	Compte 2023	Effectif en % du budget
2600.56	EPFL Valais Wallis Alpole	1 400 000,00	1 583 000,00	113,1%
3080.56	EPCA + CIO Sion	200 000,00	200 000,00	100,0%
3080.56	Lycée-collège de Champsec	400 000,00	400 000,00	100,0%
3080.56	HES Santé – terrains	0,00	2 146 488,00	
4080.56	Maison St-François	80 000,00	50 000,00	62,5%
4080.56	EMS Le Carillon	20 000,00	11 935,43	59,7%
6001.56	Participation au réseau routier cantonal	950 000,00	1 329 336,70	139,9%
6030.56	Maintien du vignoble en terrasse	400 000,00	401 320,60	100,3%
6040.56	Mensurations au standard MO93	140 000,00	56 975,00	40,7%
7010.56	Hôtel de Ville - réfection toiture	200 000,00	200 000,00	100,0%
Total		3 790 000,00	6 379 055,73	168,3%

Pour les immobilisations incorporelles selon le tableau ci-dessous :

D	Immobilisations incorporelles	Budget 2023	Compte 2023	Effectif en % du budget
1160.52	Nouvelles technologies de communication	170 000,00	184 334,10	108,4%
1160.52	Gestion électronique des documents (GED)	150 000,00	166 521,90	111,0%
6040.52	Remembrement parcellaire Turin Est	640 000,00	9 037,00	1,4%
8500.52	Ronquoz 21	1 400 000,00	648 321,47	46,3%
8560.52	Agglo Valais central - études	200 000,00	199 219,40	99,6%
8560.52	Liaison plaine-montagne	50 000,00	50 690,00	101,4%
Total		2 610 000,00	1 258 123,87	48,2%

C. Crédits d'engagement

Les Comptes 2023 présentent sept crédits d'engagements pour un montant total de CHF 99'190'000.- Ils concernent :

Objet	Décision	Montant libéré	Additionnel	Global	Montant utilisé	Disponible
Pôle musique	29.09.2020	11 700 000	5 350 000	17 050 000	7 271 159	9 778 841
Ancien Hôpital (bâtiment admin.)	16.06.2020	25 190 000	0	25 190 000	1 045 322	24 144 678
Centre scolaire de Champsec	25.02.2020	22 400 000	0	22 400 000	20 423 936	1 976 064
Place de la Planta	19.12.2023	12 850 000	0	12 850 000	458 353	12 391 647
Nouveau centre horticole	20.12.2022	9 600 000	0	9 600 000	1 840 398	7 759 602
Piscine de la Blancherie	18.06.2019	8 650 000	0	8 650 000	3 724 011	4 925 989
Passerelle de l'Hôpital	15.06.2021	8 800 000	0	8 800 000	8 667 579	132 421
Total		99 190 000	5 350 000	104 540 000	43 430 758	61 109 242

D. Bilan au 31.12.2023

Le total du bilan au 31.12.2023 s'élève à CHF 513'501'937.68, en augmentation de CHF 2'571'329.56 par rapport à 2022. La fortune nette se monte à CHF 227'966'704.44, en augmentation de CHF 2'094'704.01 par rapport à l'exercice précédent. Le bilan se compose à 44% de patrimoine financier et à 56% de patrimoine administratif.

Malgré l'augmentation du total du bilan, la répartition entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif reste quasiment identique entre 2023 et 2022. Au passif, les répartitions restent également identiques. Les capitaux propres s'élèvent à 44% du total du bilan, indiquant une bonne santé financière.

MCHF 2

Bilan résumé au 31.12.2023 (CHF)				2023	2022	2023				2022	
ACTIF		513 501 938		510 930 608		PASSIF		513 501 938		510 930 608	
Patrimoine financier		224 043 721	44%	228 693 695	45%	Capitaux de tiers		285 535 233	56%	285 058 608	56%
Disponibilités et placement ct.t.		15 373 599		10 535 662		Engagements courants		23 463 044		19 909 346	
Créances		21 005 408		23 741 361		Engagements financiers à court terme		40 000 000		40 000 000	
Placements et autres actifs		16 282 302		14 464 726		Passifs de régularisation et provisions		22 702 321		22 512 819	
Placements financiers		13 547 104		23 040 186		Engagements financiers à long terme		192 120 529		195 680 794	
Immobilisations corporelles PF		157 835 307		156 911 760		Provisions à long terme		2 100 000		1 800 000	
						Engagements envers les FS		5 149 339		5 155 649	
Patrimoine administratif		289 458 217	56%	282 236 913	55%	Capitaux propres		227 966 704	44%	225 872 000	44%
Immobilisations corporelles PA		184 671 198		180 216 172		Financements spéciaux		10 663 594		9 251 616	
Immobilisations incorporelles		1 638 984		2 055 486		Fonds enregistrés sous capital propre		182 212		182 212	
Participations		71 330 984		70 194 884		Réserve de politique budgétaire		19 931 649		19 931 649	
Subventions d'investissements		31 817 051		29 770 372		Réserve liée à la réévaluation du PF		33 918 563		33 918 563	
						Excédent au bilan		163 270 686		162 587 961	

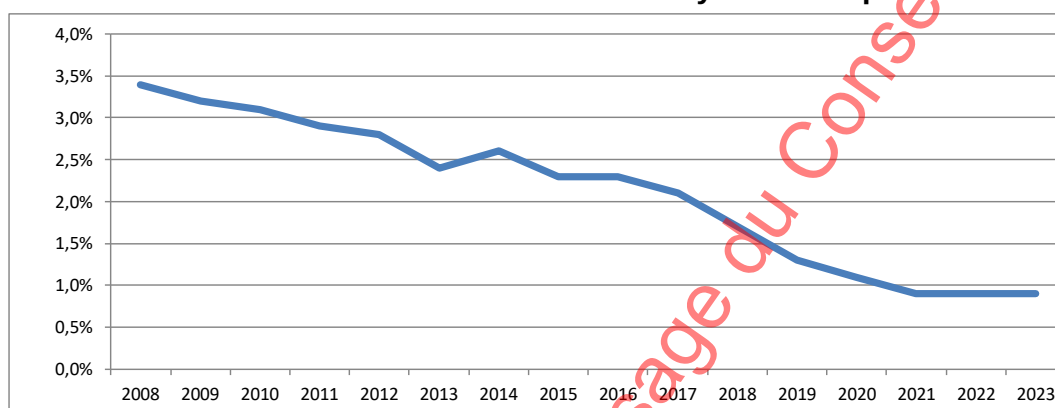
E. Dette consolidée

La dette de la Ville au 31.12.2023 s'élève à CHF 215'000'000.- contre CHF 210'000'000.- au 31.12.2022, soit une augmentation de CHF 5'000'000.-.

Evolution de la dette consolidée (mios de CHF)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette consolidée au 31.12	132,9	147,2	151,2	159,2	168,5	189,3	182,8	155,6	166,7	180,3	175,9	202,1	210	205	210	215
Modification par rapport à l'année précédente	10,2	14,3	4,0	8,0	9,3	20,8	-6,5	-27,2	11,1	13,6	-4,4	21,8	7,9	-5,0	5,0	5,0
Intérêts (montant)	5,0	4,8	4,5	4,3	4,2	4,2	3,8	3,7	3,7	3,6	3,1	2,6	1,8	1,7	1,7	2,0
Taux d'intérêt moyen pondéré	3,40%	3,20%	3,10%	2,90%	2,80%	2,40%	2,60%	2,30%	2,30%	2,10%	1,70%	1,30%	1,10%	0,90%	0,90%	0,90%

Evolution du taux moyen des emprunts



F. Endettement net

L'endettement net de la Ville passe de CHF 56'364'912 au 31.12.2022 à CHF 61'491'512 au 31.12.2023, soit une augmentation de CHF 5'126'600.

2 Vote d'entrée en matière

Les 15 membres présents de la Commission de gestion approuvent à l'unanimité, l'entrée en matière sur les Comptes 2023 de la Ville de Sion.

COMPTES DE RESULTATS ET D'INVESTISSEMENTS

Les réponses aux questions des trois commissions sont regroupées dans un document établi et transmis par le bureau à tous les membres du conseil général. Les réponses aux questions que la commission juge importantes sont cependant également insérées dans le rapport.

La commission de gestion reprend en outre dans son rapport quelques tableaux établis par la ville.

Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonctionnement		Dotation et variation du personnel par dicastère	47

Question 1

Comment la revue régulière des effectifs de la Ville est-elle effectuée (processus) ? Comment les besoins en personnel sont-ils déterminés ? Est-ce qu'il existe des statistiques / moyennes de personnel des communes/villes valaisannes, qui permettent d'évaluer les effectifs sédunois par dicastère ? Quelles sont les réflexions et les conclusions sur les dotations du personnel actuelles et nécessaires ?

Réponse

Un outil de suivi des effectifs est en phase de finalisation. Il a été développé sur le logiciel Abacus et met en relation les effectifs et la masse salariale RH avec le budget financier. Il sera mis à disposition d'ici la fin du premier semestre 2024 pour tous les chefs de service. En dehors de l'outil, chaque demande liée à l'effectif du personnel (engagement, augmentation du taux d'activité, ...) passe par le service RH pour évaluation du besoin et adéquation au budget. Toute demande d'augmentation de l'effectif en dehors du processus budgétaire annuel fait l'objet d'une note au Président pour préavis. Le tout est ensuite régularisé lors du processus budgétaire annuel. Il n'existe pas aujourd'hui de ratio par dicastère au niveau des communes valaisannes. Les réflexions concernant les effectifs de la Ville se font au coup par coup. La situation est évaluée en lien avec l'évolution de la masse de travail et notamment des heures travaillées (heures supplémentaires, ...).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Annexe		Garanties	289

Question 4

Qui sont les bénéficiaires des cautionnements accordés pour un montant total de CHF 350'260 ?
Est-ce que de nouveaux cautionnements sont prévus ? Si oui, pour quel bénéficiaire et pour quel montant ?

Réponse

Par le passé, la Municipalité a décidé de cautionner certains projets d'investissement ou des lignes de crédit pour des entités assumant des tâches publiques :

Triage du Cône de Thyon	Fr. 199'756.-
TC Bramois	Fr. 125'000.-
FC Bramois	Fr. 25'504.-

A partir de 2025, le tableau de la page 289 sera complété par le cautionnement de la ville pour la construction de la salle de concerts et congrès. A terme, le cautionnement total de cet objet s'élèvera à environ 25 millions.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement Investissement			

Question 6

En lien avec la résolution « informations sur la mise en œuvre des amendements au budget acceptés par le Conseil général », pouvez-vous nous transmettre le suivi des amendements (amendements / dépenses effectives / description des dépenses) ?

Réponse

N° compte	Dicastère - Centre d'activité	Libellé	Rubrique avant amendement	Rubrique après amendement	Comptes 2023
Budget d'exploitation					
150.3637	Administration générale et finances - Comptabilité générale	Subventions aux personnes physiques	580'000	652'500	670'125
264.3635	Economie, innovation et tourisme - Gestion du portefeuille énergétique	Subventions aux entreprises privées	0	100'000	0
264.3637	Economie, innovation et tourisme - Gestion du portefeuille énergétique	Subventions aux personnes physiques	500'000	600'000	199'384
400.3010	Affaires sociales - Administration	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	1'402'000	1'432'000	1'450'524
608.3119	Travaux publics - Déchets	Autres immobilisations	280'000	140'000	173'957
608.3510	Travaux publics - Déchets	Attributions financements spéciaux, capitaux propres	0	98'000	0
608.4510	Travaux publics - Déchets	Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres	-42'000	0	20'095
701.3144	Batiments et Constructions - Bâtiments communaux	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	995'000	1'200'000	1'184'303
850.3637	Urbanisme et mobilité - Parcs et jardins	Subventions aux personnes physiques	150'000	75'000	0
Budget des investissements					
600.5010	Travaux publics - Administration, réseau routier et environnement	Pistes cyclables et parcs vélos	200'000	300'000	394'196
601.5060	Travaux publics - Voirie	Véhicules	660'000	460'000	448'470
701.5040	Batiments et Constructions - Bâtiments communaux	Rénovation d'immeubles + PV	0	200'000	198'199
852.5040	Urbanisme et mobilité - Parcs et jardins	Aménagements espaces publics	900'000	1'000'000	1'008'652
854.5010	Urbanisme et mobilité - Eclairage public	Eclairage public	750'000	850'000	894'663

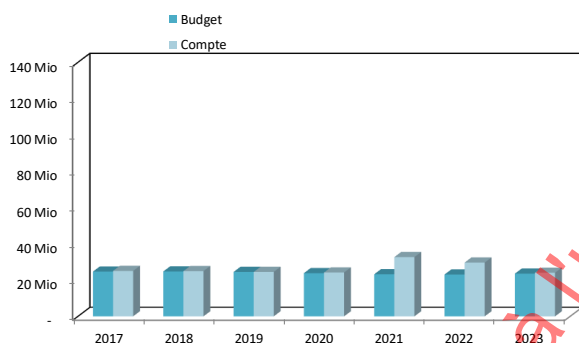
1 Administration Générale & Finances

A. Compte de résultats

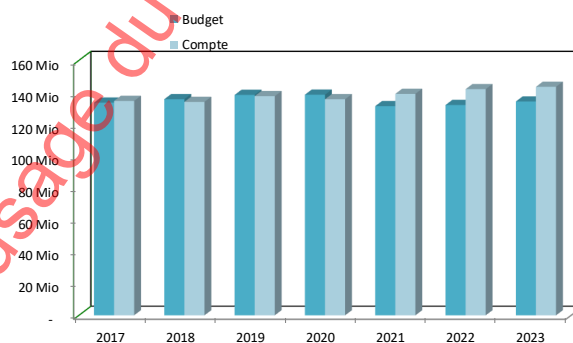
Dicastère I

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	29 645 255,32	23 552 500	24 032 444,45	479 944,45	2,04	-5 612 810,87	-18,93
Revenus financiers	141 984 401,02	134 226 000	143 453 088,23	9 227 088,23	6,87	1 468 687,21	1,03
Résultat	-112 339 145,70	-110 673 500	-119 420 643,78	-8 747 143,78	7,90	-7 081 498,08	6,30

Total des Charges



Total des Revenus



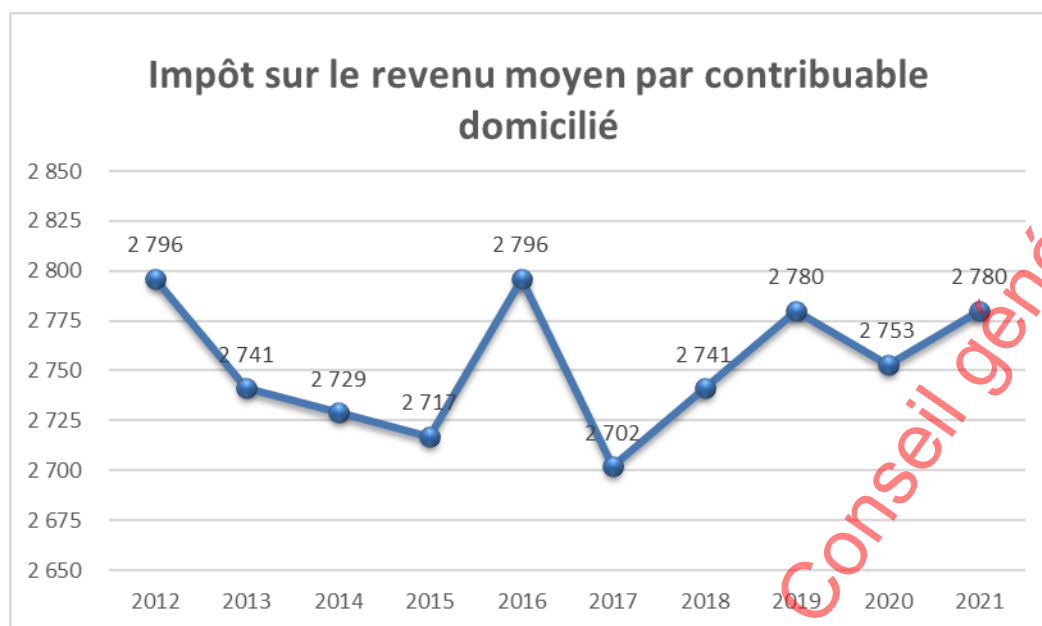
Statistique PP 2021 (état des taxations 99.81 %)

Répartition par classes de revenu imposable

05.04.2024

Début	Fin	Nombre de contrib.	En %	Montant impôt	En %
SFr. -	SFr. -	5 900	25	0	0
SFr. 1	SFr. 25 000	3 157	13	1 004 849	2
SFr. 25 001	SFr. 50 000	5 718	24	9 789 985	16
SFr. 50 001	SFr. 70 000	4 100	17	13 472 348	22
SFr. 70 001	SFr. 100 000	2 865	12	14 270 236	24
SFr. 100 001	SFr. 150 000	1 296	5	10 079 245	17
SFr. 150 001	SFr. 200 000	307	1	4 045 367	7
SFr. 200 001	et plus	276	1	7 792 757	13
Total		23 619	100	60 454 786	100

(En CHF)



Année	Impôt s/revenu moyen par contrib. domicilié
2012	2 796
2013	2 741
2014	2 729
2015	2 717
2016	2 796
2017	2 702
2018	2 741
2019	2 780
2020	2 753
2021	2 780
2022	2 709

*2022 taxation pas encore terminée (92.35%)

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	111.4632	Subventions des communes, ass. de communes	61

Question 9
Tribunaux : Quel est l'état des négociations avec les communes voisines ?

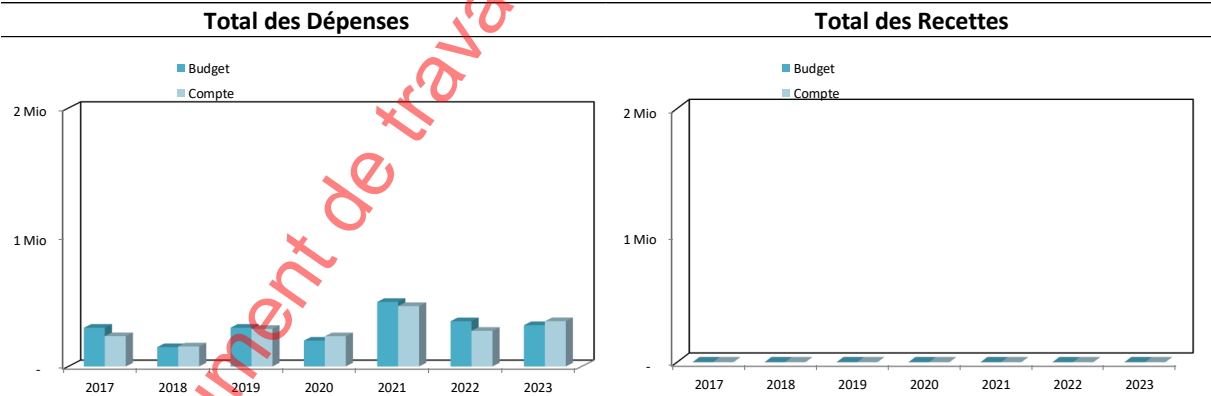
Réponse

Actuellement, les négociations avec les Communes de l'ARS portent sur leur participation aux établissements du tertiaire ; une proposition de maintien de la contribution de Fr 3.- par habitant leur a été faite. En attente de leur réponse, étant précisé qu'il s'agit d'une contribution volontaire

B. Compte des investissements

Dicastère 1

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023- C 2022	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	276 339,30	320 000	350 856,00	30 856,00	9,64	74 516,70	26,97
Recettes d'investissements	-	-	0,00	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	276 339,30	320 000,00	350 856,00	30 856,00	9,64	74 516,70	26,97

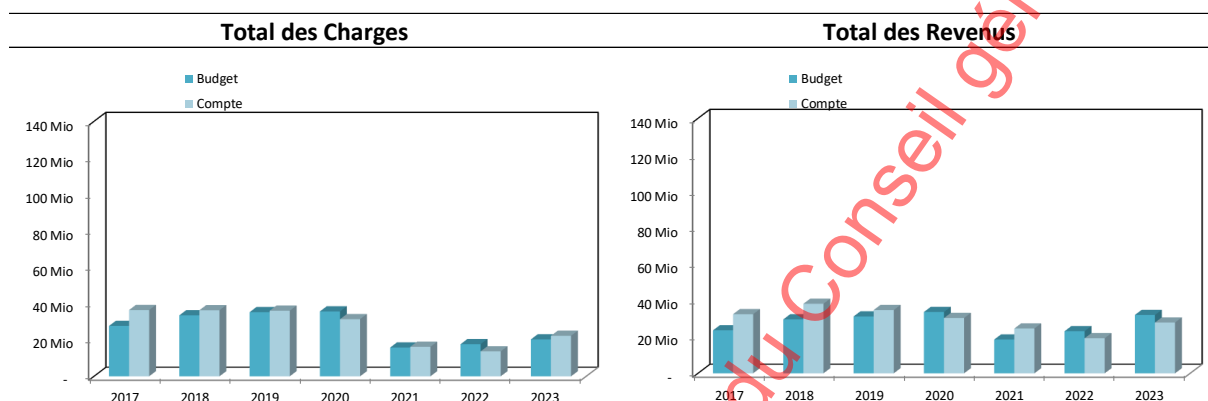


2 Economie & Tourisme

A. Compte de résultats

Dicastère II

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 2	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	13 722 601,91	20 291 000	22 251 340,14	1 960 340,14	9,66	8 528 738,23	62,15
Revenus financiers	19 280 292,74	32 055 000	27 888 003,01	-4 166 996,99	-13,00	8 607 710,27	44,65
Résultat	-5 557 690,83	-11 764 000	-5 636 662,87	6 127 337,13	-52,09	-78 972,04	1,42



Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.4039	Autres impôts sur la propriété et sur les charges	80

Question 10

Pourquoi le revenu des taxes de séjour forfaitaires est-il plus bas qu'en 2022 ?

Réponse

Le montant des taxes de séjour forfaitaires perçues dépend du nombre de propriétaires de résidences secondaires assujettis. Ce nombre de propriétaires varie d'année en année. Les raisons de ces variations sont multiples. Nous pouvons mentionner les plus courantes :

- La vente du bien à une personne non assujettie (par exemple une personne domiciliée sur le territoire de la commune de Sion) ;
- L'occupation d'une résidence secondaire à titre de résidence principale par un locataire domicilié à Sion.

Comme la perception des taxes de séjours forfaitaires est entrée en vigueur en 2021, suite à l'homologation du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement, nous ne disposons pas encore du recul nécessaire afin de pouvoir estimer plus précisément les recettes. Nous adoptons donc le principe de prudence lors de la phase de budgétisation.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.4634	Evolution du fonds de transition énergétique	85

Question 12

Pourquoi ce fonds est-il utilisé pour des charges liées à la déléguée à l'énergie, et donc pour une charge de fonctionnement ? Pourquoi ne pas utiliser ce fonds uniquement pour des investissements ? Quel est le coût total de la déléguée de l'énergie ?

Pourriez-vous nous transmettre le règlement de ce fonds ?

Réponse

Pourquoi ce fonds est-il utilisé pour des charges liées à la déléguée à l'énergie, et donc pour une charge de fonctionnement ?

Le fonds de transition est à disposition des communes qui ont le choix de l'utiliser pour des prestations et projet dont l'objectif est l'efficacité énergétique de manière large. La Ville de Sion en a bénéficié pour des bornes de recharge pour véhicules, la modernisation de l'éclairage public/patrimonial, des installations photovoltaïques, des études énergétiques pour Ronquoz21, ou encore le mandat de délégué à l'énergie.

Pourquoi ne pas utiliser ce fonds uniquement pour des investissements ? C'est au libre choix de la Ville

Quel est le coût total de la déléguée de l'énergie ?

Jusqu'au 1er mai 2023, le mandat de délégué-e à l'énergie correspondait environ à un 15 à 30% de taux d'activité, le coût annuel variait entre CHF 21'000.- et 35'000.- en fonction des tâches confiées au délégué. Depuis, le budget annuel a été augmenté à CHF 144'000.- correspondant à un poste à 80%. A ce montant on peut déduire CHF 52'500.- de subvention cantonale du service de l'énergie (montant qui sera versé fin 2024, le même montant est assuré pour 2025), ainsi que CHF 47'000.- du fonds de transition OIKEN.

En 2023 (période janvier à décembre), le mandat de délégué-e a coûté CHF 107'822.03.- (montant sans déduction de la subvention cantonale et du montant pris en charge via le fonds de transition énergétique).

Pourriez-vous nous transmettre le règlement de ce fonds ? voir fichier joint « OIKEN- Règlement pour l'utilisation fonds transition 200420 »

B. Compte des investissements

Dicastère II

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 2	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 502 000,00	2 700 000	2 819 100,00	119 100,00	4,41	317 100,00	12,67
Recettes d'investissements	6 231 975,95	1 000 000	0,00	-1 000 000,00	-100,00	-6 231 975,95	-100,00
Excédent de dépenses	-3 729 975,95	1 700 000	2 819 100,00	1 119 100,00	65,83	6 549 075,95	-175,58

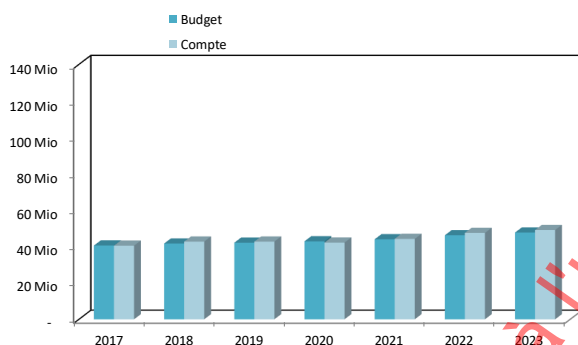
3 Education & Culture

A. Compte de résultats

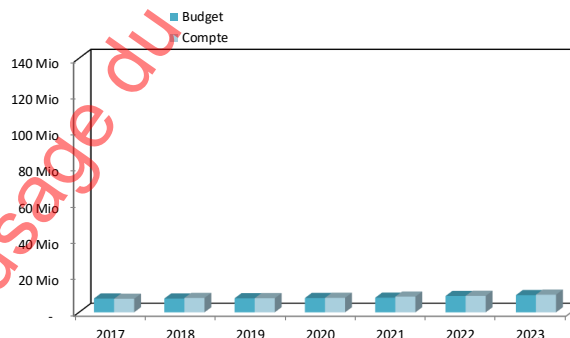
Dicastère III

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	47 465 912,60	47 664 000	49 047 494,00	1 383 494,00	2,90	1 581 581,40	3,33
Revenus financiers	9 081 679,26	9 484 000	9 737 620,67	253 620,67	2,67	655 941,41	7,22
Résultat	38 384 233,34	38 180 000	39 309 873,33	1 129 873,33	2,96	925 639,99	2,41

Total des Charges



Total des Revenus



Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	302	Cycles d'orientation régionaux	p. 92

Question 14

Le nombre de périodes d'enseignement contractuel des enseignants secondaires 1 a été abaissé au niveau cantonal, passant de 26 à 25 périodes par semaine. Pourquoi le personnel d'encadrement, payé par les CO régionaux de Sion, notamment les proviseurs, n'ont pas bénéficié de cette adaptation ?

Réponse

Selon information distribuée par le service de l'enseignement le 22 décembre 2023, confirmée par le Grand Conseil en mars 2024, les enseignants du cycle d'orientation diminuent effectivement le nombre de périodes pour un 100%, passant de 26 à 25 périodes.

La mise en œuvre, toujours selon les informations transmises par l'Etat, est prévue pour la rentrée scolaire 2024/2025. Cette décision cantonale n'a donc pas d'incidence sur les comptes 2023.

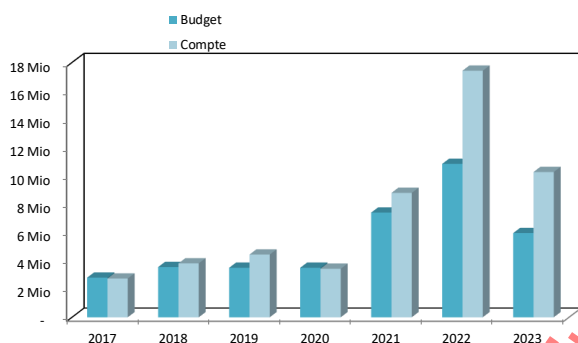
Cet allègement est justifié par rapport à la pénibilité de l'exercice face à la classe. Les proviseurs sont payés par les communes, n'ont pas un 100% et ne seront donc pas concernés par la justification de la mesure.

B. Compte des investissements

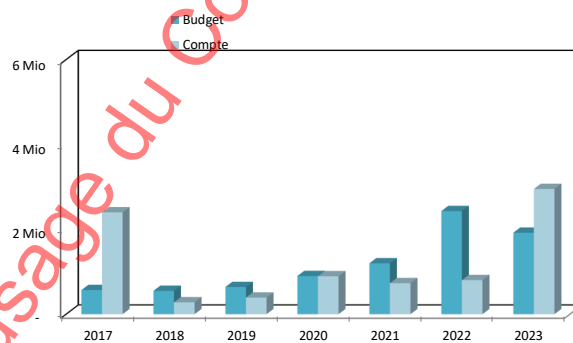
Dicature III

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	17 423 559,15	5 950 000	10 265 929,21	4 315 929,21	72,54	-7 157 629,94	-41,08
Recettes d'investissements	803 103,00	1 920 000	2 951 866,00	1 031 866,00	53,74	2 148 763,00	267,56
Excédent de dépenses	16 620 456,15	4 030 000	7 314 063,21	3 284 063,21	81,49	-9 306 392,94	-55,99

Total des Dépenses



Total des Recettes



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	297

Question 17

**Le SPOT : quel sont les indicateurs-clés des salles du SPOT en comparaison sur 5 ans ? (Notamment la fréquentation, les recettes de billetterie, nombre de spectacles...)
Est-ce une association ? Un rapport d'activité est-il disponible ?**

Réponse

Oui, le Spot est structuré en association et réalise un rapport d'activité annuel (le dernier rapport disponible est le rapport 2022/2023, [disponible en pdf en pièce jointe](#)).

La comparaison sur cinq ans est un exercice un peu hasardeux tant le contexte du lieu a évolué avec l'unification des deux théâtres en une seule structure administrative et artistique et aussi au vu de la pandémie du COVID qui a pesé sur l'activité culturelle entre 2020 et 2021 et modifié les habitudes de certains publics.

La fréquentation du Spot est stable par rapport aux fréquentations des années antérieures à la réorganisation des théâtres. Le nombre de spectateurs sur la saison 2022/2023 s'est élevé à 16'106 pour 44 spectacles (78 représentations publiques et 30 représentations scolaires) auxquels il faut ajouter 7 midi théâtre et 20 représentations gratuites en plein air pendant le Spot Estival.

A titre de comparaison, la fréquentation du Théâtre de Valère et du Petithéâtre sur la saison 2017/2018 était la suivante : 10'048 spectateurs pour le Théâtre de Valère (25 spectacles et 18 scolaires) et 2'211 spectateurs pour le Petithéâtre (14 spectacles pour 59 représentations), soit un total de 12'259 spectateurs.

Quant à la situation financière du Spot, les derniers comptes (2022/2023) font état de recettes à hauteur de CHF 1'711'720,51 et de charges à hauteur de CHF 1'715'566'98 pour un résultat de l'exercice de CHF - 3'846,47. Sur la saison 2022/2023, la billetterie atteint CHF 200'297.- et le Spot dégage des recettes propres de CHF 323'242,30.

Pour la saison 2017-2018, la situation du Petithéâtre présentait un produit de CHF 348'720.- des charges de CHF 356'884.-, pour un résultat de CHF -8'164.-. La situation du Théâtre de Valère présentait un produit de CHF 1'047'153.- des charges de CHF 1'059'033.-, pour un résultat de CHF -11'880.-. Si l'on compile les deux structures, le résultat de l'exercice est donc de CHF -20'044.- pour des produits de CHF 1'395'873.- et des charges de CHF 1'415'917.-. Sur la saison 2017/2018, les recettes de billetterie s'élevaient à CHF 274'209.- pour le Théâtre de Valère et à CHF 32'951.- pour le Petithéâtre, pour un total de CHF 307'160.-. Les recettes propres s'élevaient en tout à CHF 388'913.-.

La baisse relative des revenus de la billetterie s'explique par une politique de prix plus attractive que celle pratiquée auparavant par le Théâtre de Valère. Il faut aussi prendre en compte un contexte particulier avec l'apparition de l'Abobo, la transformation du dispositif « 20 ans 100 francs » en un AG culturel destiné au moins de 25 ans et l'élargissement du Pass Bienvenue aux nouveaux résidents sierrois. La gratuité est aussi pratiquée lors du Spot Estival. Les recettes liées à l'accueil du public ont toutefois augmenté.

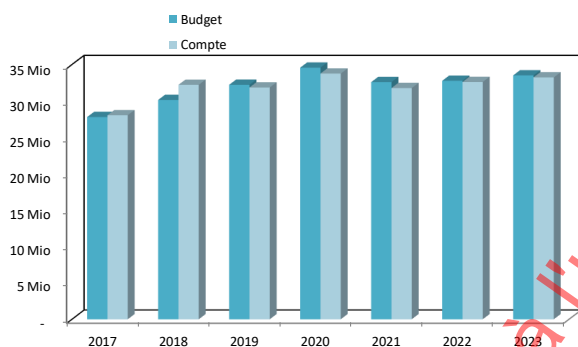
4 Affaires sociales

A. Compte de résultats

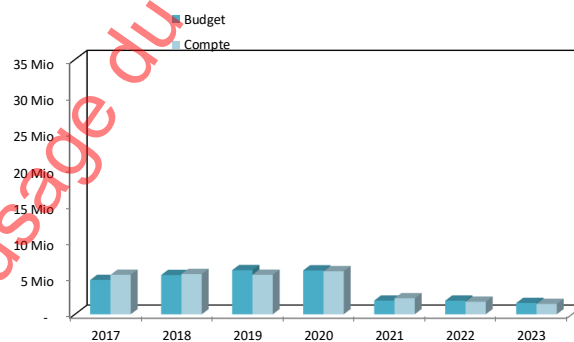
Dicastère IV

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	32 608 721,91	33 515 000	33 235 569,28	-279 430,72	-0,83	626 847,37	1,92
Revenus financiers	1 722 140,20	1 546 000	1 421 819,95	-124 180,05	-8,03	-300 320,25	-17,44
Résultat	30 886 581,71	31 969 000	31 813 749,33	-155 250,67	-0,49	927 167,62	3,00

Total des Charges



Total des Revenus



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonctionnement	402	Structure d'accueil de la petite enfance	116

Question 20

Est-ce que les capacités proposées par l'ASLAE permettent de répondre aux demandes de la population sédunoise ?

Est-ce qu'il y a des listes d'attente ? Est-ce qu'une priorisation est/sera faite ?

Pouvez-vous nous transmettre le rapport d'activité de l'ASLAE ?

Sur la liste des tarifs 2023, il est mentionné que le prix de revient d'une journée en crèche s'élève à CHF 140.90 et le prix de revient d'une journée en UAPE s'élève à CHF 88.30. Est-ce que des comparaisons des coûts des différentes structures sont effectuées, ainsi que des comparaisons avec les autres institutions ? Si oui quels sont les résultats ?

Quel est l'évolution de l'association l'Agapanthe en termes de nombre d'enfants pris en charge, nombre de parents d'accueil, nombre de jours d'accueil sur les trois derniers exercices ? Quel est le prix de revient moyen d'une journée d'accueil dans cette structure, et le prix de revient par heure et par enfant ?

Réponse

ASLAE

L'offre proposée par l'ASLAE correspond à la demande pour certains quartiers et villages. Il est observé un manque de places dans le quartier du centre-ville.

Malgré les 300 places supplémentaires proposées durant les 5 dernières années tant en crèche qu'en UAPE, il est constaté une augmentation de la demande constante.

Afin de répondre aux besoins, plusieurs actions ont été menées dont la mise en place de plusieurs services sur le temps de midi en UAPE.

Pour les UAPE, le problème de capacité se situe en effet principalement à midi. Pour toutes les autres périodes de la journée, l'offre est en suffisance. Cette situation amène à étudier des solutions alternatives comme une offre de restauration scolaire couplée avec une étude pour les enfants les plus âgés de l'école primaire.

Pour les crèches et nurseries, les structures fonctionnent aujourd'hui à pleine capacité. Le besoin est particulièrement marqué au centre-ville.

Dès lors, il peut être confirmé que des listes d'attentes existent dans la plupart des sites.

Concernant les priorisations, le règlement de l'ASLAE prévoit les paramètres suivants:

1. L'enfant dont le ou les parents/partenaires doivent assurer une activité professionnelle, des recherches d'emplois (inscription obligatoire à l'ORP) ou une formation ;
2. L'enfant ayant déjà un frère ou une sœur dans la structure.

A partir d'août 2024, une attestation de l'employeur pour les parents/partenaires vivant dans le même ménage que l'enfant est exigée

Le rapport d'activité 2022 a été transmis au conseil municipal après l'assemblée générale de l'association et figure en pièce jointe au présent document. Le rapport 2023 sera disponible après l'assemblée générale de juin.

Les montants du prix de revient d'une journée en crèche et en UAPE sont notés à titre indicatif auprès des parents relevant le fait que les collectivités soutiennent déjà financièrement les familles dans le prix pratiqué en fonction du revenu. Le prix de revient moyen d'une journée basée sur l'exercice 2023 est CHF 150.40 en crèche et de CHF 90.25 en UAPE.

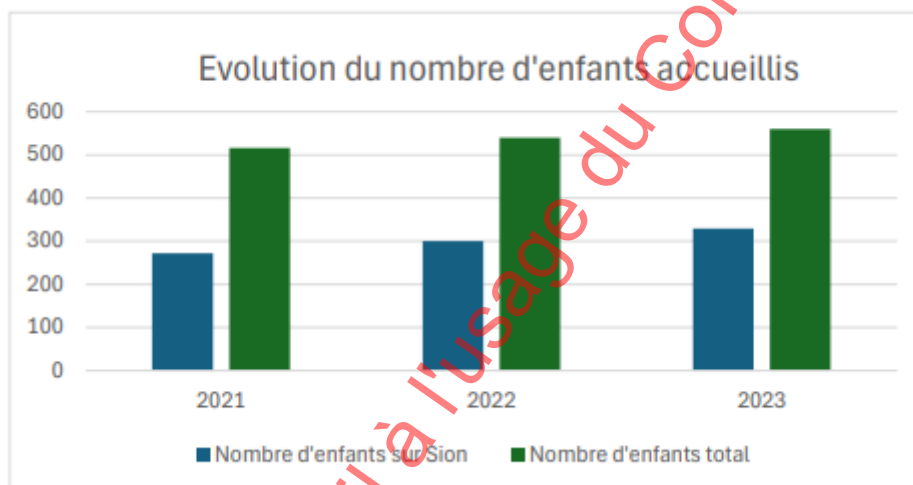
Le prix de revient par structure est influencé par le coût du loyer, l'ancienneté du personnel, le nombre de places en nurserie pour les crèches qui en disposent ainsi que les classes tarifaires des parents. Des comparaisons des prix de revient ont été faites avec certaines autres institutions, dont Martigny (prix disponible sur internet), et l'ASLAE se situe dans des valeurs compétitives. Le prix de revient d'une journée à Martigny est de CHF 260.- en nurserie, de CHF 170.- en crèche et de CHF 148.- en UAPE.

Agapanthe

Ci-après figure l'évolution de l'association l'Agapanthe – qui développe l'offre de parents de jour - en termes de nombre d'enfants pris en charge, nombre de parents d'accueil, nombre de jours d'accueil sur les trois derniers exercices.

Les graphiques indiquent également le prix de revient moyen d'une journée d'accueil et le prix de revient par heure et par enfant.

Réponse 1 :

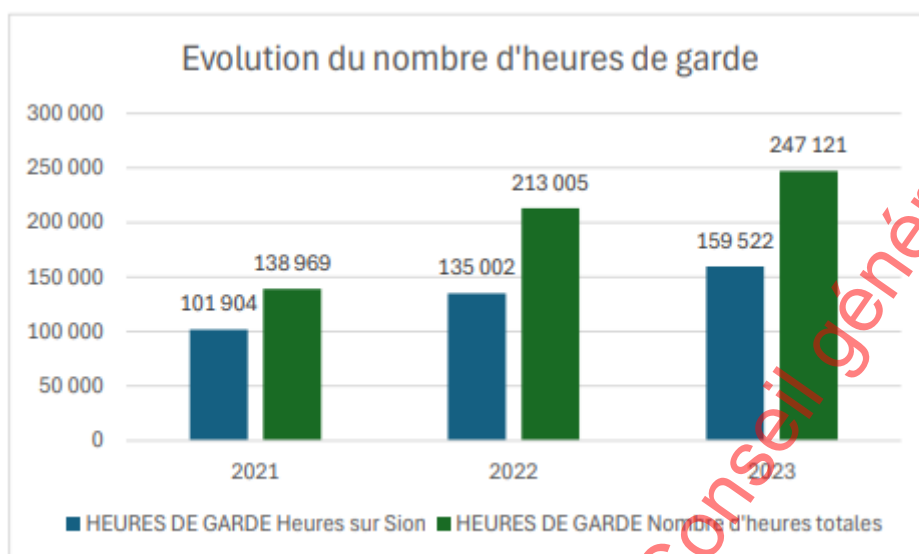


NOMBRE D'ENFANTS				
Année	Nombre d'enfants sur Sion	Evolution en % pour Sion	Nombre d'enfants total	Evolution en %
2021	272		516	
2022	300	10%	540	5%
2023	329	10%	562	4%

Réponse 2 :

NOMBRE DE PARENTS D'ACCUEIL		
Année	Sion	Total
2021	54	81
2022	60	84
2023	66	85

Réponse 3 :



HEURES DE GARDE				
Année	Heures sur Sion	Evolution en %	Nombre d'heures totales	Evolution en %
2021	101 904		138 969	
2022	135 002	32%	213 005	53%
2023	159 522	18%	247 121	16%

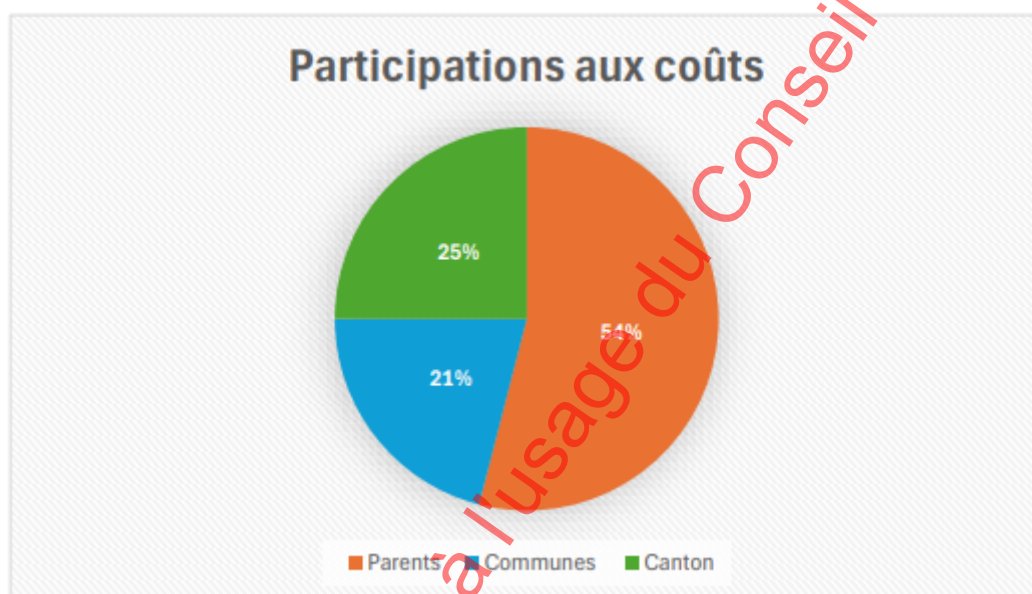
L'indice de référence sur le volume d'activité se traduit en heures.

Réponse 4 :

EXERCICE 2023 - COÛT PAR JOUR / PA	
Coût total d'une journée (2 472 095.25 / 251 jours ouvrés 2023) / Moyenne PA dans l'année	9 848.99 65.00
Moyenne coût par jour / PA	151.52

EXERCICE 2023 - COÛT PAR HEURE / ENFANT	
Total charges comptes 2023	2 472 095.25
/ Nombres d'heures	247 120.91
Coût par heure / enfant	10.00

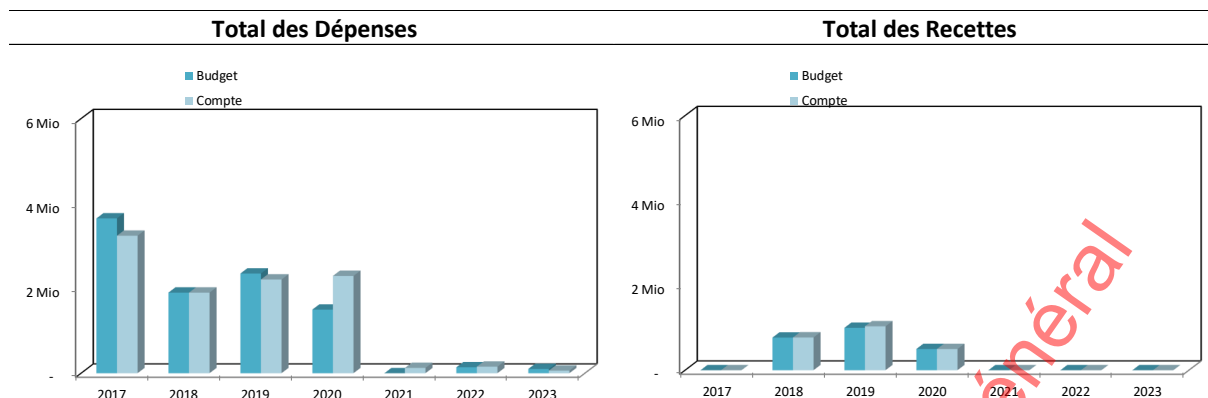
Les coûts se répartissent ensuite selon le graphique ci-après :



B. Compte des investissements

Dicastère IV

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023- C 2022	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	155 697,65	100 000	61 935,43	-38 064,57	-38,06	-93 762,22	-60,22
Recettes d'investissements	-	-	0,00	-	-	-	-
Excédent de dépenses	155 697,65	100 000	61 935,43	-38 064,57	-38,06	-93 762,22	-60,22

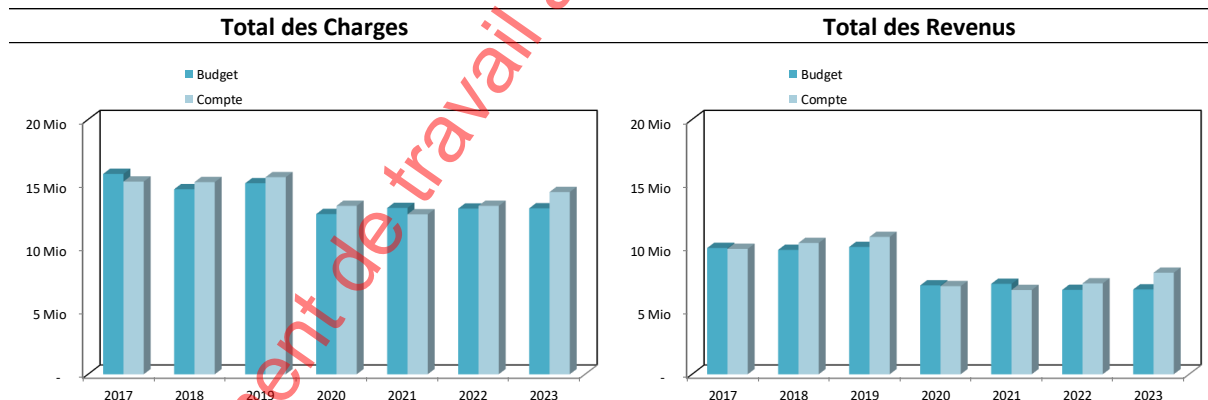


5 Sécurité Publique

A. Compte de résultats

Dicastère V

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 5	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	13 225 181,08	13 030 000	14 310 035,36	1 280 035,36	9,82	1 084 854,28	8,20
Revenus financiers	7 137 435,74	6 661 000	7 971 839,34	1 310 839,34	19,68	834 403,60	11,69
Résultat	6 087 745,34	6 369 000	6 338 196,02	-30 803,98	-0,48	250 450,68	4,11

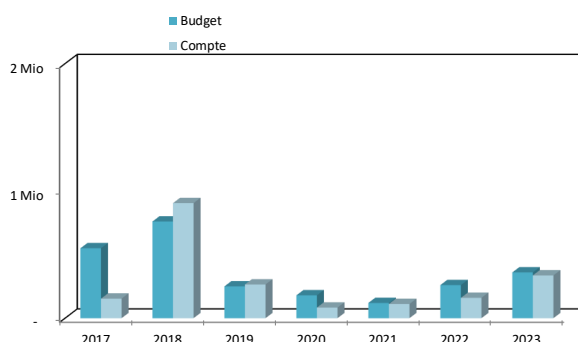


B. Compte des investissements

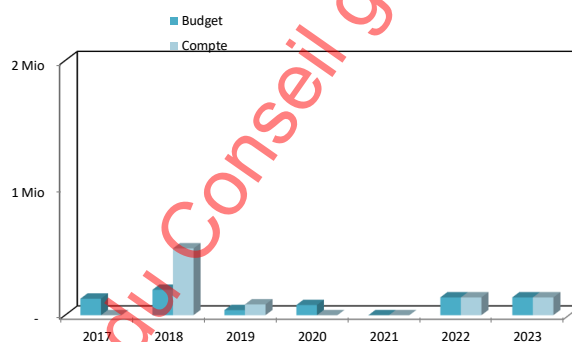
Dicastère V

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023- C 2022	
Dicastère 5	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	160 000,00	360 000	336 308,10	-23 691,90	-6,58	176 308,10	110,19
Recettes d'investissements	140 000,00	140 000	140 000,00	-	0,00		0,00
Excédent de dépenses	20 000,00	220 000	196 308,10	-23 691,90	-10,77	176 308,10	881,54

Total des Dépenses



Total des Recettes



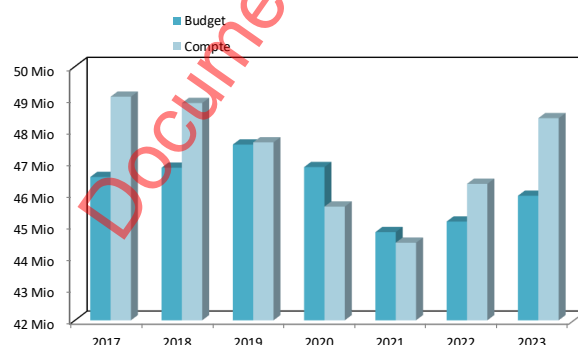
6 Travaux Publics & Environnement

A. Compte de résultats

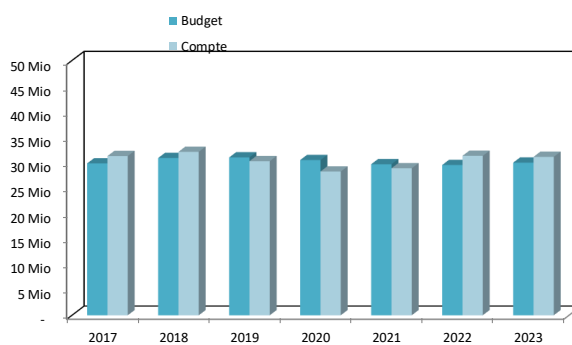
Dicastère VI

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023- C 2022	
Dicastère 6	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	14 509 008,50	14 140 000	15 016 049,58	876 049,58	6,20	507 041,08	3,49
Recettes d'investissements	5 008 104,70	4 260 000	4 265 758,90	5 758,90	0,14	-742 345,80	-14,82
Excédent de dépenses	9 500 903,80	9 880 000	10 750 290,68	870 290,68	8,81	1 249 386,88	13,15

Total des Charges



Total des Revenus

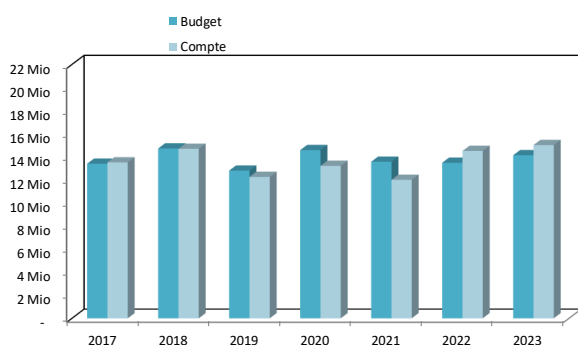


B. Compte des investissements

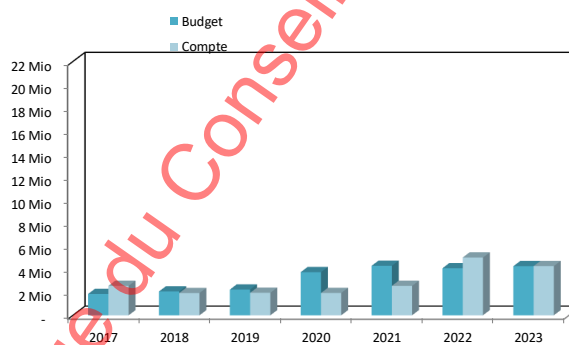
Dicastère VI

Investissements Dicastère 6	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Compte - 2023 [CHF]	Ecart C 2023 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart C 2023 - C 2022 [CHF] [%]	
Dépenses d'investissements	14 509 008,50	14 140 000	15 016 050	876 049,58	6,20	507 041,08	3,49
Recettes d'investissements	5 008 104,70	4 260 000	4 265 759	5 758,90	0,14	742 345,80	-14,82
Excédent de dépenses	9 500 903,80	9 880 000	10 750 290,68	870 290,68	8,81	1 249 386,88	13,15

Total des Dépenses



Total des Recettes

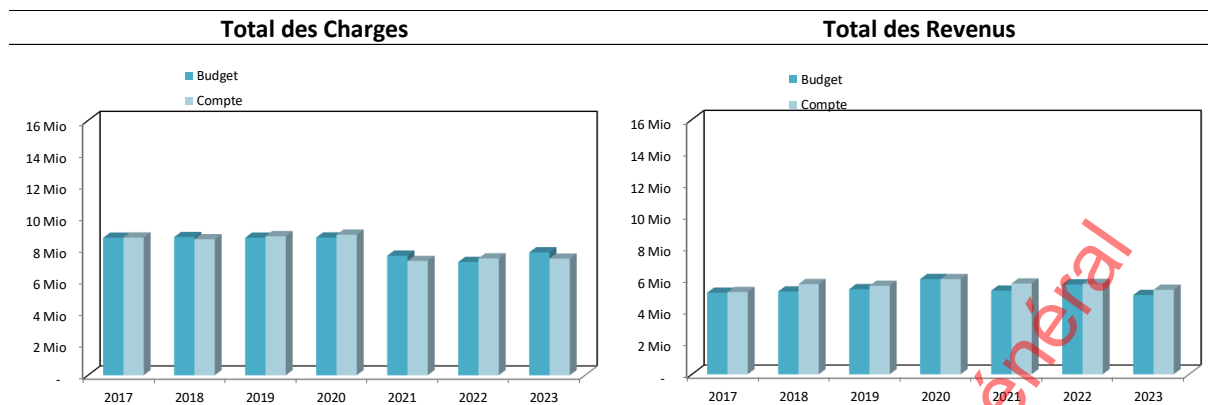


7 Bâtiments & Construction

A. Compte de résultats

Dicastère VII

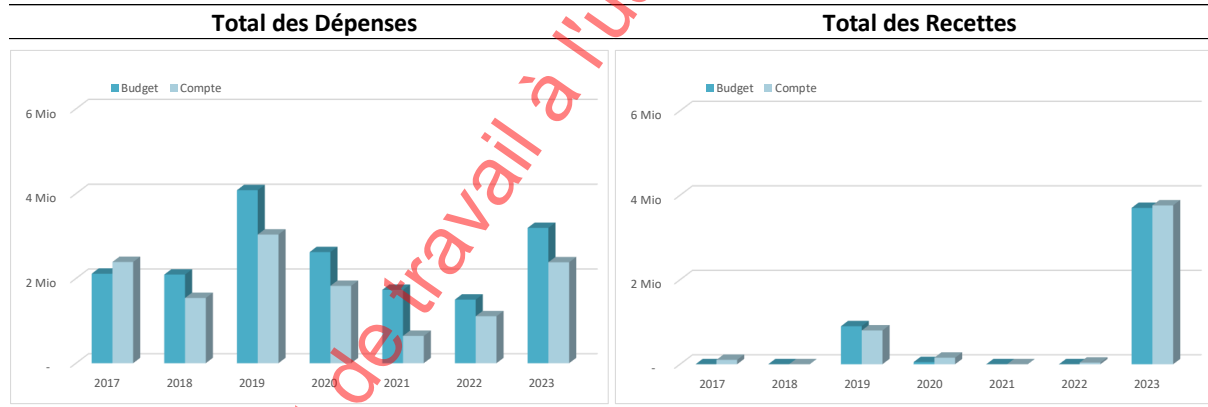
Compte de résultats Dicastère 7	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Compte - 2023 [CHF]	Ecart C 2023 - B 2023 [CHF] [%]		Ecart C 2023 - C 2022 [CHF] [%]	
Charges financières	7 338 841,88	7 720 000	7 325 315,34	-394 684,66	-5,11	-13 526,54	-0,18
Revenus financiers	5 667 951,14	4 977 000	5 303 371,39	326 371,39	6,56	-364 579,75	-6,43
Résultat	1 670 890,74	2 743 000	2 021 943,95	-721 056,05	-26,29	351 053,21	21,01



B. Compte des investissements

Dicastère VII

Investissements Dicastère 7	Compte - 2022 [CHF]	Budget - 2023 [CHF]	Compte - 2023 [CHF]	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023- C 2022	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	1 106 799,75	3 190 000	2 379 498,24	-810 501,76	-25,41	1 272 698,49	114,99
Recettes d'investissements	38 467,75	3 700 000	3 760 000,00	60 000,00	1,62	3 721 532,25	
Excédent de dépenses	1 068 332,00	-510 000	-1 380 501,76	-870 501,76	170,69	-2 448 833,76	-229,22



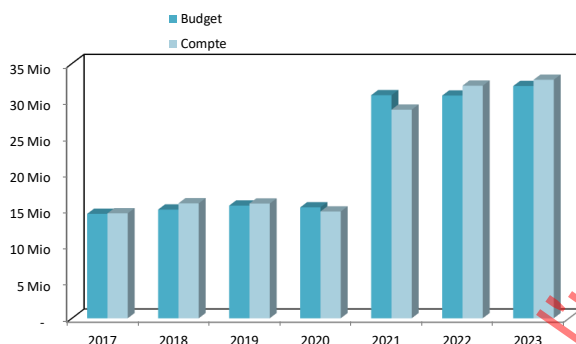
8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de résultats

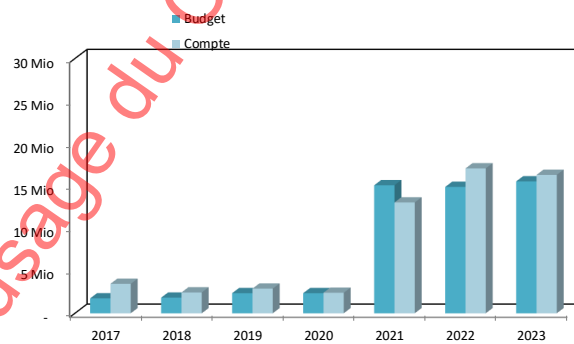
Dicastère VIII

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 8	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	31 961 737,92	31 915 000	32 773 770,11	858 770,11	2,69	812 032,19	2,54
Revenus financiers	17 064 755,89	15 537 000	16 299 242,26	762 242,26	4,91	-765 513,63	-4,49
Résultat	14 896 982,03	16 378 000	16 474 527,85	96 527,85	0,59	1 577 545,82	10,59

Total des Charges



Total des Revenus



8	Fonctionnement	860.4430	Loyers et fermages	186
---	----------------	----------	--------------------	-----

Question 35

Comment une mésentente avec le Canton aboutit à l'encaissement à double de loyers ? Que s'est-il passé ? Sur quelles périodes des encaissements à doubles ont été constatés ?

Réponse

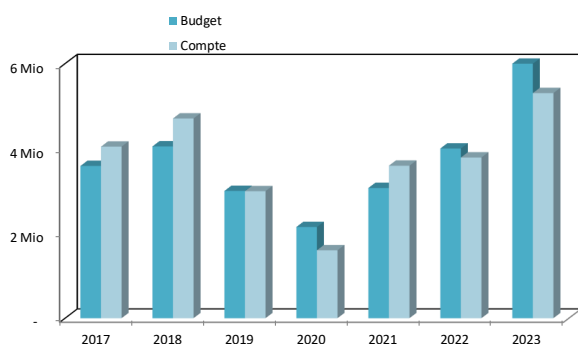
Un collaborateur du Canton a constaté que dans l'acte d'un droit de superficie distinct et permanent grevant la parcelle n° 15159 appartenant à 50% à la Ville de Sion et à 50% à l'Etat du Valais, il n'avait pas été stipulé que le loyer était à verser sur le compte de la Ville aéroport. De ce fait, le canton a facturé son loyer (50%) et l'aéroport a facturé le 100% du loyer. Le trop facturé depuis 2018 a été rendu au superficiaire.

B. Compte des investissements

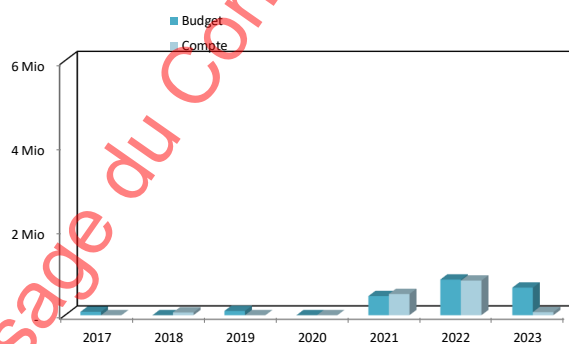
Dicastère VIII

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 8	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 788 818,98	8 250 000	5 307 213,26	-2 942 786,74	-35,67	1 518 394,28	40,08
Recettes d'investissements	816 102,98	650 000	72 657,00	-577 343,00	-88,82	-743 445,98	-91,10
Excédent de dépenses	2 972 716,00	7 600 000	5 234 556,26	-2 365 443,74	-31,12	2 261 840,26	76,09

Total des Dépenses



Total des Recettes

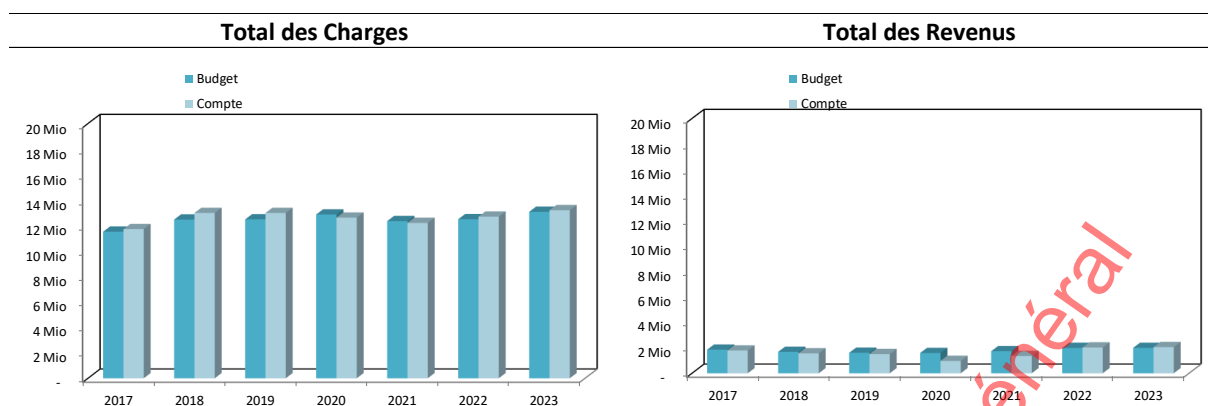


9 Sport, jeunesse & loisirs

A. Compte de résultats

Dicastère IX

Compte de résultats	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023 - C 2022	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	12 691 156,35	13 072 000	13 198 328,03	126 328,03	0,97	507 171,68	4,00
Revenus financiers	2 024 676,65	1 994 000	2 052 828,44	58 828,44	2,95	28 151,79	1,39
Résultat	10 666 479,70	11 078 000	11 145 499,59	67 499,59	0,61	479 019,89	4,49



Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Fonctionnement	900.3636	Subventions casuelles	307

Question 36

Pouvez-vous nous transmettre le détail des bénéficiaires et des montants des subventions casuelles ?
Quels sont les critères utilisés pour l'octroi et la détermination des subventions casuelles ?

Réponse

Les subventions casuelles, par définition, permettent de répondre, de cas en cas, à l'actualité des besoins/l'opportunité des moyens des organismes et des organisateurs. Le nombre d'entités sports à qui la Ville octroie une subvention est donc variable d'année en année, de l'ordre de 30 à 35 certaines années. Le nombre de bénéficiaires finaux se compte par plusieurs centaines voire milliers. Selon la nature de la demande, qu'ils soient sportifs, jeunes ou parents, il peut en effet s'agir de membres d'un club ou d'une association, de participants ou spectateurs d'une manifestation, d'utilisateurs d'une infrastructure nouvelle ou rénovée, de bénéficiaires d'une offre ou d'une formation.

Comme son nom l'indique, il s'agit de « casuelles » projetées 18 mois à l'avance lors de l'élaboration du budget et destinées à rester agiles à l'égard des bénéficiaires et de leurs actualités/activités/besoins immédiats qu'il est impossible de prévoir à l'avance avec exactitude, tant au niveau de l'activité que du montant final.

Quelques exemples ces dernières années : participation à la réfection de l'éclairage des courts de tennis du TC Bramois ; soutien au Cyclocross du Cyclophile sédunois ; Fêtes cantonales et nationales de jeunes lutteurs ; Tournoi international ITF de tennis ; Tournoi international de tennis en fauteuil roulant ; Coupes du monde FIS de snowboardcross, skicross et paralympic ; Fête cantonale de mini-gymnastes ; Tournoi international d'Echecs et diverses autres manifestations sportives dans le cadre d'anniversaires de clubs sportifs ou autres aides à de l'achat de matériels spécifiques de leurs activités sportives ; etc.

A noter que ces subventions sont de la compétence du Dicastère Sports, Jeunesse et Loisirs jusqu'à Fr. 10'000.-; au-delà, de la compétence du Conseil municipal.

Chaque demande doit être adressée à l'Hôtel de Ville ou au Service afin d'être analysée sur la base d'un dossier complet comportant notamment, budget, comptes, bilan et statuts de l'association ainsi que le montant souhaité.

Quant aux critères, les montants sont octroyés à des sociétés/clubs de la commune ou des manifestations/animations/offres/etc. qui se tiennent sur tout ou en partie sur le sol sédunois, sur la base de critères précis définis par le Dicastère des Sports, Jeunesse et Loisirs, par exemples : *l'impact sur la formation des jeunes, le développement possible du sport ou du club en question, l'image de la ville, les retombées économiques et touristiques estimées, etc...*

B Compte des investissements

Dicastère IX

Investissements	Compte - 2022	Budget - 2023	Compte - 2023	Ecart C 2023 - B 2023		Ecart C 2023- C 2022	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 864 406,64	3 550 000	3 270 740,61	-279 259,39	-7,87	406 333,97	14,19
Recettes d'investissements	219 812,20	350 000	315 000,00	-35 000,00	-10,00	95 187,80	43,30
Excédent de dépenses	2 644 594,44	3 200 000	2 955 740,61	-244 259,39	-7,63	311 146,17	11,77



CREDITS SUPPLEMENTAIRES

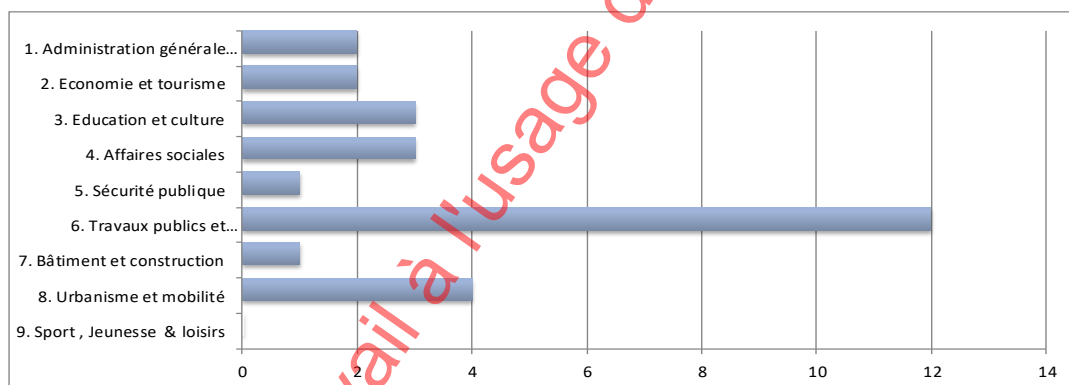
A. Comptes de résultats et des investissements

Les crédits supplémentaires ayant tous été présentés à la commission de gestion, celle-ci les traite sous une rubrique particulière dans son rapport.

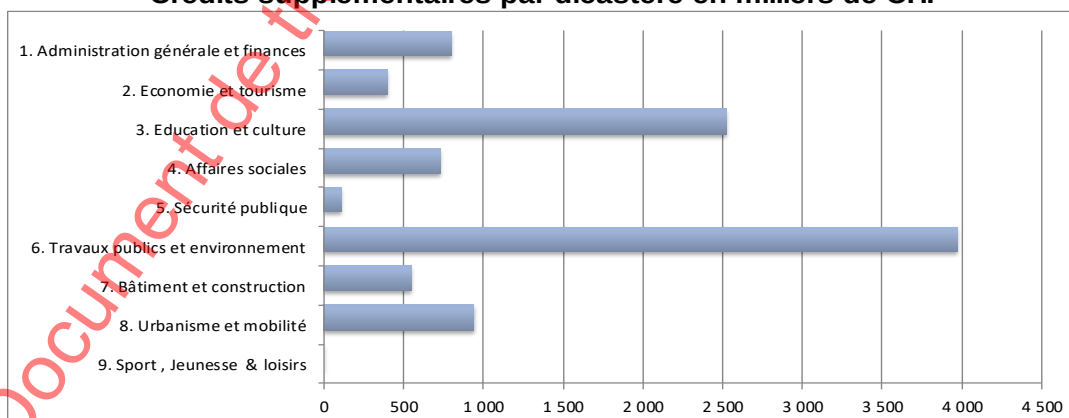
CHF	Compte de résultats				Investissement			
Dicastère	Nbre	Charges Liées	Nbre	Non Liées	Nbre	Dépenses Liées	Nbre	Non Liées
1. Administration générale & finances	2	800 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
2. Economie et Tourisme	1	210 000,00	0	0,00	1	185 000,00	0	0,00
3. Education et Culture	2	372 000,00	0	0,00	1	2 150 000,00	0	0,00
4. Affaires sociales	3	735 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
5. Sécurité publique	1	110 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
6. Travaux publics et environnement	4	1 905 000,00	0	0,00	8	2 070 000,00	0	0,00
7. Bâtiment et construction	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	550 000,00
8. Urbanisme et Mobilité	4	939 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
9. Sport, Jeunesse & loisirs	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	17	5 071 000,00	0	0,00	10	4 405 000,00	1	550 000,00

	5 071 000,00	4 955 000,00
2023	Nombre de crédits supplémentaires 17	Nombre de crédits supplémentaires 11
2022	Nombre de crédits supplémentaires 11	Nombre de crédits supplémentaires 9

Nombre de crédits supplémentaires par dicastère



Crédits supplémentaires par dicastère en milliers de CHF



CONCLUSIONS

1. Synthèse des comptes

Les chiffres clés (en chf)			
Budget 2023	Compte 2023	Compte 2022	Commentaires de la COGEST
Excédent de revenus /- Excédent de charges			
-242'500	682'725	299'507	Le ménage communal présente une situation bénéficiaire, avec un résultat supérieur de CHF 925'225 par rapport au budget. Ce résultat s'explique grâce à des recettes fiscales supplémentaires (CHF 7.8 mios), qui ont toutefois été compensées par une baisse du résultat attendu sur le portefeuille énergétique (- CHF 5.7 mios). Aucune attribution à la réserve de politique budgétaire n'a été faite, contrairement à 2022 (attribution de CHF 6.5 mios).
Marge d'autofinancement			
20.2 mios	23.2 mios	29.8 mios	Cette marge permet de financer le 80% des investissements de l'année. La bonne marge d'autofinancement de CHF 23.2 mios est en baisse en comparaison de celle réalisée en 2022 (CHF 29.8 mios) et celle de 2021 (CHF 30.2 mios), en considérant que les années 22 et 21 avaient enregistré des résultats exceptionnels. Elle est plus élevée que celle prévue au budget (CHF 3 mios). Cette marge a été possible par des recettes fiscales en forte augmentation, et une maîtrise des charges non liées.
Recettes fiscale			
121'845 mios	129'666 mios	124'896 mios	Les revenus fiscaux dépassent de CHF 7.8 mios le budget.
Réserve de politique budgétaire			
NA	19.9 mios	19.9 mios	Le total de la réserve de politique budgétaire s'élève à CHF 19.9 mios. Ce montant correspond CHF 558 par habitant.
Investissements nets			
26.9 mios	26.5 mios	29.5 mios	Nous relevons le haut niveau d'investissement, avec des investissements nets s'élevant à CHF 26.5 mios, contre CHF 29.9 mios au budget et CHF 29.5 mios en 2022. Les investissements bruts montrent la même évolution avec CHF 39.8 mios pour 2023 et CHF 42.8 mios pour 2022.
Fonds propres au bilan			
NA	228 mios	225.9 mios	Les capitaux propres s'élèvent à 44% du total du bilan, témoignant d'une bonne santé financière.

Gestion du portefeuille énergétique			
12.9 mios	7.2 mios	7.4 mios	Le résultat énergie est en ligne avec le résultat 2022. Il est fortement inférieur au budget (- CHF 5.7 mios). Cet écart s'explique notamment par une baisse des ventes de CHF 4.4 mios et une augmentation de charges de CHF 1.1 mios. La baisse des ventes est expliquée par un effet prix, le budget ayant été établi durant l'été 2022, période durant laquelle les prix étaient très élevés. Le 90% des volumes était pourtant vendu au moment de l'établissement du budget, permettant d'assurer l'estimation retenue. Toutefois, le 10% restant a été vendu à un prix inférieur de 60% au prix retenu pour le budget, expliquant une baisse de CHF 4.8 mios de ventes. Cette baisse est légèrement compensée par une production supérieure aux prévisions. Il faut néanmoins retenir qu'il s'agit d'un excellent résultat, qui montre la pertinence des investissements réalisés dans le passé.

Investissements

Avec des investissements nets planifiés au budget de CHF 26.5 mios et des investissements effectifs de CHF 28.3 mios, le taux de réalisation des investissements par rapport au budget s'élève à 106.6%. La Commission de gestion tient à souligner ce niveau élevé de réalisation.

Les principales variations par rapport au budget concernent :

Le dicastère Education et culture avec 4.3 mios d'investissements supplémentaires, à savoir + CHF 2.6 mios pour le Pôle musique et + CHF 2.1 mios pour le Campus Santé. Le dicastère Urbanisme et mobilité avec CHF 3 mios d'investissements en moins que planifié, expliqué par le Centre horticole - CHF 1 mio, par le parc Ancien abattoir - CHF 0.8 mio, par Ronquoz 21 - CHF 0.8 mio et par la place de la Planta - CHF 0.4 mio. Les autres dicastères enregistrent des variations inférieures à CHF 1 mio.

Les principaux investissements de l'année concernent :

- Aménagement routiers communaux et cantonaux **(CHF 7.7 mios)**
(Dont CHF 2.5 mios pour la passerelle de l'A9)
- Pôle musique **(CHF 5.6 mios)**
- Contributions financières aux établissements scolaires cantonaux **(CHF 4.3 mios)**
- Traitement et évacuation des eaux usées **(CHF 3.5 mios)**
- Réfection des piscines municipales et des patinoires **(CHF 1.9 mios)**
- Rénovation des bâtiments scolaires **(CHF 1.7 mios)**
- Nouveau centre horticole **(CHF 1.5 mios)**

	Dépenses		Recettes	
Dicastère	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale & finances	350 856,00	0,88	-	0,00
2. Economie et Tourisme	2 819 100,00	7,08	-	0,00
3. Education et Culture	10 265 929,21	25,79	2 951 866,00	25,66
4. Affaires sociales	61 935,43	0,16	-	0,00
5. Sécurité publique	336 308,10	0,84	140 000,00	1,22
6. Travaux publics et environnement	15 016 049,58	37,72	4 265 758,90	37,08
7. Bâtiment et construction	2 379 498,24	5,98	3 760 000,00	32,68
8. Urbanisme et Mobilité	5 307 213,26	13,33	72 657,00	0,63
9. Sport, Jeunesse & loisirs	3 270 740,61	8,22	315 000,00	2,74
Total	39 807 630,43	100,00	11 505 281,90	100,00
Excédent de dépenses				
	-28 302 348,53			

A titre indicatif, 38% des investissements bruts sont attribuables au Travaux publics et environnement, 26% à Education et Culture et 13% à Urbanisme et Mobilité. Les autres dicastères sont inférieurs à 10%.

Le dicastère Bâtiment et Constructions enregistre un excédent de recettes de CHF 1.4 mio en raison de la vente du bâtiment Supersaxo, qui s'inscrit dans le cadre du regroupement des services communaux dans le nouveau bâtiment administratif (Ancien Hôpital).

La COGEST salue les investissements réalisés pour un montant de CHF 1 mio dans les nouvelles centrales solaires photovoltaïques. L'impact positif de ces investissements est détaillé sous la partie Energie.

Elle souligne également les investissements réalisés pour les pistes cyclables et parcs vélos pour un montant de CHF 394'196. Le budget prévu pour cette rubrique, après un amendement de CHF 100'000.-, s'élève à CHF 300'000.

Crédits d'engagement

Le seuil de compétence au-delà duquel une décision du Conseil général est exigée s'élève à 2.5% des recettes brutes déterminantes. A titre indicatif, ce seuil s'élève à CHF 5'493'050 pour 2022, à savoir les recettes déterminantes * 2.5% (CHF 219'722'008 * 2.5%).

Dans son rapport du 28 février 2024, l'Inspection cantonale des finances précise que « Nous avons toutefois constaté que les montants octroyés par le Conseil général pour le projet du centre scolaire de Champsec et de la passerelle de l'hôpital correspondent au montant brut des travaux au lieu du montant net (art. 75ch1 de l'OGFCo) restant à charge de la commune (coûts des travaux sous déduction des subventions cantonales et des participations de tiers) ».

Le suivi demandé des crédits d'engagement nous indique que :

Pôle musique :

Les travaux sont très avancés, l'EJMA est entrée dans les locaux en automne 2023, les bâtiments principaux seront livrés pour la rentrée scolaire 2024 et les bâtiments C et D seront livrés pour la fin 2024. La Ville s'attend à une augmentation des coûts de l'ordre de 10% du crédit initial, à savoir CHF 1'200'000.-, expliquée par la difficulté de transformer un tel objet.

Passerelle de l'Hôpital

Une augmentation sur le projet global est constatée, s'élevant à environ 10% à 12 %, et est justifiée par l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi le crédit d'engagement de CHF 8'800'000.- passera à CHF 9'680'000.-. Excepté pour Sogaval, les contributions des partenaires sont plafonnées et ne seront pas adaptées.

Ancien hôpital

Nous avons émis quelques inquiétudes relatives au coût de cet objet lors de la revue du budget 2024, mais malgré les renchérissements redoutés pour les années 2020-2024, les adjudications effectuées (env. 50% du montant total des travaux) confirment les devis initiaux ; le surcoût relatif à la couverture de la cour correspond actuellement à la marge de précision de 10% qui avait été intégrée au crédit d'engagement (10% de Fr. 22'900'000.-, soit Fr. 2'290'000.-, pour un crédit total octroyé de Fr. 25'190'000.-).

Piscine de la Blancherie

Le cadre budgétaire est respecté bien que toutes les soumissions ne soient pas rentrées et que certains coûts de matériaux se confirment être à la hausse. L'exécution importante de réfection des bassins est planifiée sur 2024 et 2025 en vue de la saison 2025.

Aucun élément nouveau est à signaler pour les projets « Nouveau centre horticole » et « Place de la Planta »

Indicateurs

Indicateurs de l'Etat du Valais	2021	2022	2023	
Taux d'endettement net	46,80%	45,13%	47,40%	Bon
Degré d'autofinancement	111,1%	101,0%	81,9%	Cas normal
Part des charges d'intérêts	0,4%	0,4%	0,4%	Bon
Dette brute par rapport aux revenus	111,3%	111,2%	111,2%	Moyen
Proportion des investissements	13,80%	17,69%	15,60%	Effort d'investissement moyen
Part du service de la dette	9,5%	9,7%	9,2%	Charges acceptables
Dette nette 1 par habitant	CHF 1'615	CHF 1'599	CHF 1'725	Endettement moyen
Taux d'autofinancement	13,4%	13,0%	9,7%	Mauvais

La qualification des indicateurs de la Ville reste identique à 2022, excepté pour le degré d'autofinancement et montre une situation financière saine et stable.

La dette nette par habitant : La dette nette est divisée par le nombre d'habitants. L'endettement par habitant reste relativement stable et s'élève à CHF 1'725 en 2023,

contre CHF 1'599 en 2022. La dette nette est calculée sur la base de la dette brute moins le patrimoine financier. Pour rappel, le patrimoine financier avait été réévalué en 2021 lors de l'introduction du MCH2, la dette nette avait ainsi été réduite, montrant une situation plus proche de la réalité.

Le **degré d'autofinancement** : C'est le rapport entre la marge d'autofinancement (en baisse par rapport à l'exercice précédent) et les investissements nets (en baisse également), autrement dit quelle part des investissements la collectivité peut financer par ses propres moyens. Cette situation est qualifiée de « Cas normal » contrairement à l'année passée qui la qualifiait de "haute conjoncture". Ce ratio doit être analysé sur plusieurs exercices. Il devrait être de 80% au minimum selon les normes admises. Sur une moyenne à 10 ans, ce ratio s'élève à 90.7%.

La **part des charges d'intérêts** : Cet indicateur est qualifié de bon, en raison des taux historiquement bas. La hausse des taux enregistrée depuis 2021 n'a que peu d'impact encore sur les charges d'intérêts, grâce aux emprunts contractés sur le long terme. La baisse des taux en 2024 permettra de mieux gérer l'évolution de cette charge.

Pour mémoire, l'évolution de la dette et des charges d'intérêts :

(en millions de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emprunts à moyen et long terme	162.8	155.6	146.7	151.0	145.8	162.1	170.0	180.0	170.0	175.0
Prêts à ESR et à ESR multimedia	25.1	19.6	14.1	8.6	6.7	6.2	5.7	5.2	4.7	0.0
Prêt Lienne et autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.4	0.9	7.3	6.2
Différence entre emprunts et prêts	137.6	135.9	132.5	142.3	139.0	155.8	162.9	173.9	158.0	168.8
Intérêts passifs sur nos emprunts	3.7	3.6	3.1	2.7	2.5	2.2	1.8	1.7	1.6	1.5
Intérêts actifs sur nos prêts	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Différences d'intérêts entre emprunts et prêts	3.2	3.2	2.8	2.5	2.3	2.1	1.7	1.5	1.4	1.2

Le **taux d'endettement net** : Cet indicateur est jugé comme bon. Il renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

La **part du service de la dette** : Cet indicateur montre une charge acceptable (9.2%). Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).

Recettes fiscales

(en millions de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	B2023	2023
Impôt sur le revenu	53.8	55.4	57.5	59.0	61.5	61.3	59.6	60.5	62.5	62.5	64.0
Impôt sur la fortune	10.5	9.2	10.5	11.5	14.3	13.0	13.5	13.5	13.8	13.8	13.5
Impôt à la source	4.7	5.0	5.3	5.4	5.2	5.5	5.7	5.4	5.2	5.4	6.6
Impôt sur le bénéfice	22.4	21.5	23.6	23.4	21.1	19.5	17.5	15.5	16.6	16.0	17.0
Impôt sur le capital	4.5	4.4	4.8	5.3	5.5	5.5	5.3	5.6	6.5	6.5	8.0
Autres impôts	12.7	15.9	16.3	16.7	15.3	16.4	17.1	20.1	20.3	17.6	20.6
Recettes fiscales totales	108.5	111.4	118.0	121.3	122.9	121.1	118.6	120.6	124.9	121.8	129.7

Nous relevons la forte augmentation des recettes fiscales par rapport au budget de CHF 7.8 mios et de CHF 4.8 mios par rapport à 2022. Un excédent de recettes par rapport au budget avait également été constaté en 2022 s'élevant à CHF 8.5 mios. Il est intéressant de constater que toutes les recettes d'impôts augmentent, signal positif

pour les ménages, les entreprises et l'attractivité de la Ville. En effet, elle s'explique à la fois par l'impôt sur le revenu et la fortune, par l'impôt sur le bénéfice et le capital, ainsi que par l'impôt foncier et les autres impôts.

Les impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune) sont supérieurs au budget de CHF 1.2 mios et ceux des personnes morales de CHF 2.5 mios. Le montant d'impôts sur le revenu moyen par contribuable augmente légèrement (CHF 2'780 en 2021 contre 2'753 en 2020). Il existe toujours un décalage entre l'année comptable et les recettes fiscales. Sur la base de la taxation 2021 et des taxations en cours 2021, les recettes fiscales à encaisser à fin 2023 ont été revues à la hausse.

Les impôts prélevés à la source augmentent de manière significative par rapport au budget (CHF 1.2 mios) et aussi par rapport à 2022 (CHF 1.4 mios). Cette augmentation s'explique par l'augmentation des étrangers qui occupent des postes à haute valeur ajoutée, signe de dynamisme économique. Nous notons que le Canton a du retard dans le versement de cet impôt et que par conséquent une bonne surprise est attendue en 2024.

L'impôt sur le bénéfice évolue à nouveau positivement (CHF 17 mios en 2023, contre CHF 16.6 en 2022). En effet, après plusieurs exercices en baisse en raison de la RFFA, une augmentation de 2.3% est constatée. L'impact total de la RFFA pour la Ville est estimé à - CHF 6 mios.

Les comptes 2023 intègrent également des recettes supplémentaires sur les impôts spéciaux (CHF 3 mios par rapport au budget). L'évolution des impôts spéciaux par rapport au budget s'explique notamment par les impôts sur les gains en capital (+ CHF 1 mio), et par les impôts sur les successions et les donations (+ CHF 1.5 mios). Ces recettes sont très difficiles à estimer en raison de leur caractère fluctuant et ne sont pas récurrentes.

Ressources humaines

La section des Ressources humaines est devenue un service dès le 1er juillet 2023, composé d'un chef de service (100 %), de quatre gestionnaires RH (100 %, 80 %, 70 % et 50 %), et d'une apprentie (remplacée en 2024 par une stagiaire RH).

Lors de la rencontre avec le Président de la Ville, une discussion a eu lieu sur la politique RH. Les deux thèmes principaux suivant ont été abordés :

1. Types de contrats de travail (privés ou publics), les éléments suivants ont été relevés :

- Les contrats de droit privés sont utilisés uniquement pour les engagements à durée déterminée.
- Il n'y a pas de volonté de la Ville de signer plus de contrat de droit privé.
- La Ville de Sion n'est pas soumise au droit du travail pour les contrats de droit public.
- Les contrats à durée déterminée peuvent être renouvelés deux fois au maximum. Ensuite la Ville doit soit mettre fin à la relation de travail, soit engager la personne en contrat indéterminé.
- Il n'y a pas de contrats à durée indéterminée de droit privé, tous sont de droit public.

2. Les heures supplémentaires. La COGEST a fait une remarque concernant la comptabilisation des heures supplémentaire qui devraient être provisionnées d'une année à l'autre. La ville considère que cette comptabilisation n'est pas nécessaire car

les heures supplémentaires font l'objet d'un suivi du management et que les collaborateurs sont appelés à éliminer les heures supplémentaires de l'exercice précédent dans les premiers mois de l'année tout au plus.

Des compléments ont été apportés par le Président sur les sujets suivants :

Formation pour les cadres intermédiaires

Devenir un bon gestionnaire d'équipe ne découle pas automatiquement d'une expertise technique. Parfois, d'excellents techniciens ne sont pas nécessairement de bons gestionnaires. La Ville a observé des signaux d'alerte concernant la pression exercée sur certains collaborateurs qui montent en grade ou prennent des responsabilités. Le nouveau chef du service RH est déterminé à mettre en place une formation spécifique pour les cadres intermédiaires.

Révisions des conditions salariales

La Ville s'est dotée d'une échelle des salaires analysée par un outil informatique de gestion des ressources humaines (HCM : Human Capital Management). Cet outil calcule les taux de salaire pour chaque nouvelle fonction ou poste.

Révision du règlement du personnel

Le règlement du personnel, qui date d'environ 8 ans, est en cours de révision. Les enjeux liés à la conciliation entre vie professionnelle et personnelle sont de plus en plus importants. La Ville tient à adapter les directives pour répondre aux besoins actuels.

Développement de la marque employeur

La Ville tient à renforcer la marque employeur « Sion ». Le but est de mettre en avant ce qui est bien fait et renforcer la bonne image auprès des collaborateurs et des futurs employés.

Aujourd'hui la Ville ne connaît pas de difficulté pour le recrutement de personnel administratif, toutefois la situation est un peu différente pour des postes techniques à responsabilité qui sont plus compliqués à pourvoir.

Une commission ad hoc RH travaille pour faire des propositions au Conseil municipal.

Finalement, la COGEST s'est interrogée sur la dotation en personnel de la Ville. Est-elle comparable à celle d'autres communes de taille similaire ?

Le Président nous informe qu'il est très difficile voire impossible d'effectuer ce type de comparaison en raison des grandes disparités d'organisation entre les communes.

Par exemple, à Sion la police n'est plus dans le personnel de la Ville, à Martigny il y a un EMS communal, etc.

Nouvelle politique culturelle et impact sur la ville et son économie

Avec sa nouvelle politique culturelle récemment initiée, la création du « SPOT », la future salle de spectacle Noda BCVS l'offre culturelle en Ville de Sion ne cesse de s'étoffer.

Les financements et les subventions directes et indirectes distribués par la Ville sont importants et sont amenés à augmenter progressivement avec l'ouverture de la salle Noda BCVS.

Selon l'enquête de la HES-SO qui a servi, entre autres, à l'élaboration de la Politique culturelle 2035 de la Ville de Sion, la culture en 2024 à Sion était caractérisée par les chiffres suivants :

- Budget culturel global : CHF 44.5 mios par an (dont CHF 3.7 mios subventions Ville de Sion)
- 527 emplois fixes et 119 auxiliaires
- Masse salariale totale : CHF 21.5 mios par an
- 735'000 visiteurs culturels pour 1'261 événements culturels sédunois

En 2017, l'Etude menée pour l'Etat du Valais par M. Pierre-Alain Hug relevait déjà l'importance de la culture pour l'économie valaisanne. En chiffres absolus, l'économie créative du canton employait 6'685 personnes (4'421 en équivalents plein-temps, ou EPT) dans 2'471 entreprises ou entités économiques qui généraient un chiffre d'affaires de CHF 1,322 milliards, ainsi qu'une valeur ajoutée brute de CHF 384 millions.

A la lecture de ces chiffres, la Cogest constate l'importance croissante du secteur culturel dans la vie de notre Ville et de notre région.

La Cogest rejoint la municipalité dans sa volonté de * « poser des jalons et de donner une vision claire et cohérente de la politique culturelle sédunoise et de son orientation générale ». La Cogest recommande que cette démarche soit également accompagnée d'une bonne maîtrise des coûts.

* La Ville de Sion repense sa politique culturelle, Publié le 27 mars 2024

Energie

L'activité achat-vente d'énergie est bénéficiaire (+ CHF 7.23 mios) mais est bien inférieure au montant prévu au budget 2023 (+ CHF 12.93 mios). Les prix n'ont pas suivi la tendance du marché prévue en 2022. Ces chiffres ont également été influencés par la participation de la Ville dans la société AKEB, société qui gère la participation dans la centrale du Bugey. Cette dernière a décidé de modifier la méthode d'activation des charges d'investissements. Notons que la Ville n'a pas d'engagement sur le démantèlement et qu'elle est désireuse de se séparer de cette participation.

Au niveau de la consommation propre, les différents services ont réussi à maîtriser les fortes augmentations prévues au budget. Hormis pour les parkings et les eaux usées, tous les montants liés à la consommation d'énergie sont inférieurs à ceux prévus. Une panne sur l'installation de couplage chaleur force à la Step de Châteauneuf a impacté négativement les résultats du compte autofinancé Eaux usées.

Le plan directeur des énergies (PDE) a été remis à jour fin 2023 et une plateforme de monitoring permet de surveiller depuis cette année l'évolution des indicateurs énergétiques issus de ce PDE.

Selon les premiers relevés, la production des panneaux photovoltaïques installés à l'école de Champsec, au stade de Tourbillon et à la patinoire / piscine de l'Ancien Stand se révèle, pour l'instant, particulièrement rentable.

Leur développement a été réalisé selon un nouveau contrat cadre signé avec OIKEN : OIKEN construit et investit dans les installations solaires. La Ville rachète les installations au prix coûtant après déduction de la subvention « fonds communal ». OIKEN reste propriétaire à hauteur de 20% et perçoit 2 cts/kWh produit. En

contrepartie, OIKEN s'occupe de l'exploitation, de la gestion et de la maintenance et assume les défauts éventuels durant 25 ans. L'autoconsommation est gratuite pour la Ville et la réinjection de l'énergie est comptabilisée comme recette.

Structures d'accueil de la petite enfance

Pour les UAPE, l'offre proposée par l'ASLAE correspond à la demande, excepté pour le quartier du centre-ville, où il manque des places. Différentes solutions sont étudiées afin de répondre à la demande croissante. Pour les crèches et nurseries, les structures fonctionnent à pleine capacité et des listes d'attentes existent dans la plupart des sites. Des priorisations sont prévues dans le règlement (si le ou les parents/partenaires doivent assurer une activité professionnelle ou recherche d'emploi, et priorité à la fratrie).

A titre indicatif et sur la base des chiffres 2023, les prix de revient moyen d'une journée dans une crèche s'élèvent à CHF 150.40 et à CHF 90.25 en UAPE. La Ville a effectué des comparaisons et estime que les prix de revient sont dans des valeurs compétitives.

L'Agapanthe (association des parents d'accueil) enregistre une augmentation importante du nombre d'enfants accueillis. (2021 : 272 enfants, 2022 : 300 enfants, et 2023 : 329 enfants). Le coût par heure et par enfant s'élève à CHF 10. Il est donc sensiblement plus faible que le prix de revient auprès de l'ASLAE, le système de parents de jour ne nécessitant pas d'investissement dans des lieux d'accueil.

Voies ferrées industrielles

Au niveau technique, ce compte ne peut plus être considéré comme un compte autofinancé et sera réintroduit comme un compte ordinaire dans le budget 2025. Des travaux seront réalisés afin de répondre aux différentes exigences, des investissements limités mais réguliers sont à prévoir pour maintenir l'infrastructure.

Centre de Secours Incendie

La Commission de gestion a eu l'occasion d'approfondir ses connaissances sur la caserne de Sion. Avec un corps de sapeurs-pompiers d'une centaine de personnes, elle fait face à des défis toujours plus importants en termes de moyens à disposition, de charges et de professionnalisation. Sur les 50 EPT dédiés à la sécurité publique, les pompiers n'en comptent que cinq. Une augmentation serait certainement nécessaire à moyen terme.

Un crédit d'engagement devrait arriver dans les mois à venir pour la restauration de la caserne qui fête ses 50 ans cette année, ainsi que pour la construction d'une extension qui comprendra un espace de formation et un garage pour les véhicules.

2. Perspectives

Il est difficile, voire impossible, de prévoir les résultats futurs de la Ville. Nous notons toutefois l'impact considérable et durable des effets de la RFFA. La prochaine réforme cantonale sur l'imposition des personnes physiques pèsera aussi fortement sur les comptes de la Ville. La volatilité des prix de l'énergie, ainsi que les risques liés à la production hydraulique, ne permettent pas de faire des prévisions du rendement des ouvrages hydrauliques de la Ville. Les augmentations de prix des matières premières, les variations des taux d'intérêts, l'inflation mais aussi les difficultés d'approvisionnement, influencent déjà les activités de la Ville. Il est toutefois difficile de se prononcer sur leurs impacts, tant les incertitudes liées au contexte international sont nombreuses. A la lumière des différents éléments, la prudence reste nécessaire pour les prochains exercices. La réserve de politique budgétaire permettra d'atténuer les effets négatifs des éléments ci-dessus.

La Ville poursuit et planifie son développement, en investissant de manière très importante dans les infrastructures. Certains investissements engendreront également des charges de fonctionnement plus importantes, alors que les investissements dans la production d'énergie permettront de mieux maîtriser le budget de la Ville.

La nouvelle loi sur l'enseignement tertiaire déploiera bientôt l'entier des effets attendus et allégera les comptes de la Ville. Par la suite, les charges de centralité devront également faire l'objet d'une attention particulière. Nous notons aussi la capacité de la Ville à maîtriser ses charges, bien que la part des charges liées soit de plus en plus importante. Enfin, et surtout, le dynamisme de la Ville est confirmé avec les différents projets d'investissement, l'augmentation de la population et l'évolution des recettes fiscales.

REMERCIEMENTS

La Commission de gestion remercie le Président de la Ville, les Chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2023.

Elle remercie particulièrement le Chef du service des Finances, M. Patrick Dondainaz, pour sa collaboration et sa mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport ainsi que pour la fiabilité des chiffres présentés.

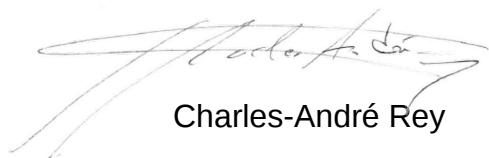
Elle remercie également le Conseiller municipal M. Cyrille Fauchère, le Chef de service de la sécurité publique M. David Remondeulaz, ainsi que le Commandant du Centre de Secours Incendie M. David Vaquin, pour leur présentation très complète du service du Feu, ainsi que pour l'accueil qui nous a été réservé.

VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter les comptes 2023 de la Ville de Sion.

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président



Charles-André Rey

Le Vice-Rapporteur



Pierre Michel Vergères

La Rapporteuse



Christelle Sierro Fardel

Document de travail à l'usage du Conseil général

LISTE DES PRESENCES - COMMISSION DE GESTION
Etude des comptes 2023

Membres permanents

N°	Nom, Prénom	Mardi 30.04.2024 Écoles	Mercredi 01.05.2024 Écoles	Lundi 06.05.2024 Écoles	Mardi 07.05.2024 Écoles	Lundi 13.05.2024 Écoles <i>Cajenne des parents</i>	Lundi 27.05.2024 Écoles	Lundi 03.06.2024 Écoles	Mardi 04.06.2024 Écoles <i>ZOOM</i>
1	Rey Charles André Président Le Centre								✓
2	Guex-Crosier Johanne Vice-Présidente PS	Remplacée par Zuber Lucien	Remplacée par Zuber Lucien	Remplacée par Zuber Lucien	Remplacée par Zuber Lucien	Remplacée par Zuber Lucien	Remplacée par Zuber Lucien	Remplacée par Zuber Lucien	Remplacée par Zuber Lucien
3	Sierra Fardel Christelle Rapporteuse PLR								✓
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur UDC								✓
5	Bodrito Jean - Pierre PS								✓
6	Daehler Patrick PLR								✓
7	Stalder Thierry PLR								✓
8	Carruzzo Sébastien LES VERTS								Remplacé par A. Dubuis
9	Courtine Mudy Ariane LES VERTS								✓
10	de Lavallaz Valérie Le Centre								✓
11	Gillioz Fernand PLR								✓
12	Micheloud Benoit Le Centre								✓
13	Pittetoud Christophe Le Centre								✓

14	Pittetoud Rey Nathalie LES VERTS	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry
15	Sierra Christophe Le Centre			Ran'vès par Siggen Patrick	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry	Remplacée par Genin Thierry

Remplaçant-e-s

16	Genin Thierry LES VERTS							
17	Zuber Lucien PS							
18	Ranid Siggen							
19	Heroldche Rihud							

* remplace chacun

can 38

Document de travail à usage interne